

REPERTOIRE DES ACTIONS DE LA CONVENTION FINANCIERE DEPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

2025-2027

Table des matières

Fiche 1 : Démarrage du parcours d'accompagnement des BRSA	3
Fiche 2 : Actions coaching.....	9
Fiche 3 : Conseiller France Travail	18
Fiche 4 : Convergences / 1^{ères} heures	24
Fiche 5 : Mobilité	28
Fiche 6 : Action santé et insertion.....	33
Fiche 7 : Action santé psy	37
Fiche 8 : Apprentissage de la langue française - FLE	42
Fiche 9 : Premières heures en chantier	50
Fiche 10 : Action d'appui aux travailleurs indépendant (TI)	53
Fiche 11 : Parcours vers l'emploi.....	56
Fiche 12 : Renforcement de l'offre Français Langue Etrangère dans le Haut-Rhin	58
Fiche 13 : Intensification de l'accompagnement	64
Fiche 14 : Déploiement de l'outil DORA.....	67

Fiche 1 : Démarrage du parcours d'accompagnement des BRSA

Volet 2 et 3 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) adossé à la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), les plateformes d'accueil et d'orientation des allocataires du RSA ont été initiées pour celle du Bas-Rhin et renforcées pour celle du Haut-Rhin.

L'entrée de parcours des bénéficiaires est un enjeu crucial pour la Collectivité européenne d'Alsace, qui a fait du premier rendez-vous d'accueil et d'orientation un temps fort et structurant du parcours. Les actions entreprises pour les plateformes ont permis :

- d'améliorer les éléments recueillis dans les diagnostics socio-professionnels en lien avec les partenaires (France Travail, missions locales, opérateurs de l'insertion...), d'harmoniser et d'unifier leur contenu et leur durée à l'échelle alsacienne,
- de mobiliser rapidement l'utilisateur autour de son parcours par la mise en œuvre du dispositif 100% sanction lorsque le BRSA ne se présente pas au rendez-vous d'orientation sans justificatif valable.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

La mise en œuvre de France Travail est l'occasion pour la Collectivité européenne d'Alsace de capitaliser sur son expérience acquise avec le SPIE et de confirmer sa place dans sa compétence d'accueil et d'orientation des bénéficiaires du RSA. L'objectif de cette action est de poursuivre l'amélioration du délai d'orientation (inférieur à 1 mois), de proposer un diagnostic individuel personnalisé à l'allocataire, ainsi que l'application du principe d'une orientation socio-professionnelle et professionnelle chaque fois que possible (70% d'orientation des nouveaux entrants).

Aujourd'hui le modèle organisationnel de la plateforme du Bas-Rhin repose sur un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social (GCSMS) qui permet une gestion agile de ses ressources pour s'adapter au flux des nouveaux entrants.

Il est proposé de le déployer sur toute l'Alsace et de faire converger les plateformes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin afin :

- D'harmoniser la définition de nouvel entrant à l'échelle alsacienne (entre les plateformes 67/68)
- D'étendre le périmètre des missions de la plateforme d'accueil et d'orientation du Bas-Rhin (gestion du dispositif, contrôle d'éligibilité, etc.)
- De financer les opérateurs de l'insertion qui réalisent déjà les diagnostics sur le territoire du Haut-Rhin.
- D'afficher une identité commune entre France Travail et la Collectivité européenne d'Alsace par la mise à disposition de locaux par France Travail pour la réalisation des diagnostics des BRSA par les conseillers RSA du GCSMS.

Le déploiement du GCSMS à l'échelle alsacienne sera définitivement achevé par le déploiement du système d'information « Job Connexion », déjà utilisé dans le Bas-Rhin et qui le sera dans le Haut-Rhin à partir du 1^{er} janvier 2025.

La période transitoire devra permettre de préparer la mise en place du modèle national avec la pré-orientation (sous couvert d'une interopérabilité des systèmes). L'intervention des plateformes après la pré-orientation permettra à terme d'évaluer l'adéquation des orientations entre celle opérée par l'arbre de décision de France Travail et celle qui fera suite au rendez-vous de la personne à la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA.

Description de l'action :

Pour le Bas-Rhin :

Renfort des ressources humaines des plateformes par l'embauche de :

- 1 Coordinateur pour la plateforme du Bas-Rhin
- 3 Conseillers d'orientation RSA (CORSAs) pour la plateforme du Bas-Rhin dont 1 CORSA
- 1 Gestionnaire de Rendez-Vous (GRDV) pour la plateforme du Bas-Rhin

Pour le Haut-Rhin :

Renfort des ressources humaines des opérateurs qui réalisent des diagnostics socio-professionnels pour les plateformes sur les territoires de Mulhouse et de Thann-Guebwiller

- 3,5 équivalents temps plein

Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027. L'action a débuté en octobre 2024, à la suite d'une première phase de contractualisation couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Volet	Action	Terri toire	Montant total action 2025	Montant CeA valorisation	Montant Etat
2	2 CORSA PF 1 67 (45 000 €/poste) 1 coordonnateur (50 000 €)	67	727 110 €	587 110 €	140 000 €
2	Financement des opérateurs pour effectuer les DSP (3,5 ETP) 45 000 € / poste	68	711 000 €	553 500 €	157 500 €

Part État 2025 : 297 500 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 1 438 110 €
Part CeA 2025 : 1 140 610 €	

Volet	Action	Terri toire	Montant total action 2026 - 2027	Montant CeA valorisation	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
2	2 CORSA PF 1 67 (45 000 €/poste) 1 coordonnateur (50 000 €)	67	727 110 €	587 110 €		140 000 €
2	Financement des opérateurs pour effectuer les DSP (3,5 ETP) 45 000 € / poste	68	711 000 €	553 500 €		157 500 €
3	Renfort des moyens humains 1 GRDV 35 000€/poste 1 CORSA 45 000€/poste	67	80 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €

Part Etat 2026 : 337 500 €	BUDGET GLOBAL 2026: 1 518 110 €
Part CeA 2026 : 1 180 610 €	
Part Etat 2027 : 337 500 €	BUDGET GLOBAL 2027: 1 518 110 €
Part CeA 2027 : 1 180 610 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Taux d'orientations professionnelles (objectif de 70% nouveaux entrants vers le pro)
 - T-1 (31.12.2023)
 - T0 (01.10.2024)
 - T1 (31.12.2024)
 - T2 (30.06.2025)
 - T3 (31.12.2025)
 - T4 (31.12.2026)
 - T5 (31.12.2027)
- Délai médian d'orientation inférieur à 1 mois**
- Nombre de personnes prises en charge

Indicateurs	Résultat au 31.12.2023 T-1	Résultat au 01.10.2024 T0	Résultat au 31.12.2024 sur la période du 01.10 2024 au 31.12. 2024 T1	Résultat au 30.06.2025 sur la période du 01.01 2025 au 30.06. 2025 T2	Résultat au 31.12.2025 sur la période du 01.01.2025 au 31.12. 2025 T3
70 % d'Orientations professionnelles	Bas-Rhin : 67% Haut-Rhin : 64%	Bas-Rhin : 65% Haut-Rhin : 51 %	Bas-Rhin : 62% Haut-Rhin : 59 %	Bas-Rhin : 56% Haut-Rhin : 43 %	Bas-Rhin : Haut-Rhin :
Délai médian d'orientation inférieur à 1 mois	Bas-Rhin : 31j Haut-Rhin : 38	Bas-Rhin : 39j Haut-Rhin : 51j	Bas-Rhin : 30j Haut-Rhin : 31 j	Délai pas dispo pour 1 semestre calculé sur l'année	Bas-Rhin : Haut-Rhin :
Nombre de personnes prises en charge	Bas-Rhin : 9311 Haut-Rhin : /*	Bas-Rhin : 6930 Haut-Rhin : /*	Bas-Rhin : 9717 pour 2024/ sur la période 2787 Haut-Rhin : /*	Bas-Rhin : 5214 Haut-Rhin : /*	Bas-Rhin : Haut-Rhin : /*

Indicateurs	Résultat au 31.12.2026 T4	Résultat au 31.12.2027 T5
70 % d'Orientations professionnelles	Bas-Rhin : Haut-Rhin :	Bas-Rhin : Haut-Rhin :
Délai médian d'orientation inférieur à 1 mois	Bas-Rhin : Haut-Rhin :	Bas-Rhin : Haut-Rhin :
Nombre de personnes prises en charge	Bas-Rhin : Haut-Rhin : /*	Bas-Rhin : Haut-Rhin : /*

**nécessité de construire une requête spécifique pour le SI SOLIS. En l'état actuel des projets (CTRSA sanction à intégrer, API 67 et 68) et des ressources RH, il n'est pas possible de construire la requête. D'autre part il n'était pas prévu de faire des investissements pour SOLIS (construction requête, développements, etc.), dans la mesure où un déploiement du SI Néogestion était prévu pour le 1er semestre 2025.*

*****Définition du mode de calcul du délai médian :***

L'assiette de référence pour le calcul englobe tous les BrSa qui sont entrés sur une période n et qui, au cours de cette même période n, ont signé un CER d'orientation. Le délai est déterminé en examinant l'intervalle entre la première date où le BrSa est reconnu comme nouvel entrant dans le dispositif et le moment de la signature du CER d'orientation. Pour préciser, cette première date d'entrée correspond au moment où le BrSa est intégré au Système d'Information via la réception du flux de la CAF, en respectant les critères spécifiques d'un nouvel entrant, c'est-à-dire lorsque SDD individu vaut "oui" et ETADOS CAF est égal à 2 (droit ouvert et versable). Cette définition est valable pour les BrSa qui sont soit nouveaux dans le dispositif RSA, soit ceux qui reviennent après une suspension ou une radiation de plus de 24 mois. Il est important de noter que toutes les périodes où l'allocataire est NSDD et/ou lorsque ETADOS CAF ne vaut pas 2 sont exclues de notre calcul final pour le 67 mais actuellement impossible pour le 68.

Choix de la médiane :

La différence significative entre le délai moyen et le délai médian met en évidence la présence de valeurs d'extrêmes importantes. Ces valeurs importantes sont souvent influencées par les BrSa arrivant dans le département (maintien de la date d'ouverture du droit du département de départ) ou une affiliation au dossier d'un allocataire principal (récupération de la date d'ouverture de droit de l'allocataire principale du dossier CAF). Par exemple, un BrSa orienté en 40,9 mois (du fait de son rajout au dossier de l'allocataire principale avec un droit ouvert depuis plusieurs années) contribuent fortement à l'augmentation de la moyenne. Afin d'obtenir une vision plus précise et représentative de la réalité, il est important de prendre en compte la médiane des délais mais également de borner les études avec une mesure sur une assiette de BrSa entrant sur une période définie.

Bilan 2024 :

Pour la plateforme 67 :

Le délai médian a fortement été impacté en T0 du fait d'une hausse importante et continue du nombre de bénéficiaires depuis le mois d'août. A titre d'illustration, le nombre de bénéficiaires à convoquer entre janvier et mai était d'environ 800 et de 1 150 d'août à novembre.

Cette hausse de bénéficiaires est intervenue en période estivale, lors des congés des conseillers d'orientation, ce qui a entraîné de fait une baisse de l'activité.

Pour la plateforme 68 :

Le délai médian a été impacté en T0 du fait d'un grand nombre d'absences aux rendez-vous d'orientations tout au long de l'année 2024 d'une part et d'autre part, par un changement de gestion des orientations à compter du mois de novembre. Les orientations qui jusqu'alors concernaient le foyer, concernent désormais les individus. Ainsi des conjoints présents dans le dispositif RSA depuis longtemps, qui n'étaient pas orientés, l'ont été à partir de novembre, ce qui a nécessairement impacté le délai médian.

Concernant le taux d'orientations professionnelles, il vient témoigner du type de profils des bénéficiaires à dominance sociale, sur les grands pôles d'activité de Mulhouse et Colmar. Colmar a un taux de pauvreté de 45,8%, le public intra-muros est peu orienté vers l'accompagnement professionnel et le public présent sur le Bassin est peu mobile, bien qu'ils rencontrent moins de freins périphériques et qu'ils disposent parfois d'un permis de conduire. Le taux de chômage de 5,4% est proche du plein emploi, les personnes sans emploi sont celles qui en sont le plus éloignées. Concernant la typologie de

public du bassin de Mulhouse, les bénéficiaires ont un profil social marqué par de nombreux freins périphériques.

Fiche 2 : Actions coaching

Volet 2 et 3 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Depuis 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour trouver les solutions de retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette politique active a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du revenu de Solidarité active (RSA) de plus de 6 700 foyers allocataires (46 160 en décembre en 2020 contre 39 442 en décembre 2023).

La mise en œuvre du SPIE a permis à la Collectivité d'engager des actions d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité à la fois par la mise en place d'une plateforme dédiée (Jobcoaching) sur le Bas-Rhin et des actions de coaching intensif chez des opérateurs du Haut-Rhin.

Sur le territoire bas-rhinois la plateforme d'accompagnement intensif sur une période de 3 mois combine accompagnement individuel et ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching. Les prestations doivent permettre au bénéficiaire du RSA de se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes à aller directement à l'activité.

En 2023, 1 585 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de cette action qui a permis 876 reprises d'activité dont 44% en emploi durable. Pour 2024, l'action bénéficie d'un financement de 918 000 € pour l'accompagnement en file active de 560 bénéficiaires du RSA.

Sur le territoire haut-rhinois deux opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité européenne d'Alsace ont lancé des actions de coaching. Le format est semblable à celui de Jobcoaching et diffère de l'accompagnement classique : il est renforcé (fréquence des rencontres minimum 2 fois par semaine), court (3 mois), le référent a un portefeuille d'accompagnements réduit (50). Ce sont près de 150 BRSA qui ont bénéficié de ces actions pour un taux de reprise d'activité ou d'emploi de 86 %.

Ces types d'accompagnement ont démontré leur impact positif, en participant au retour à l'emploi et à l'activité de près de 8 000 BRSA en 2023 sur toute l'Alsace, fruit des actions réalisées par l'ensemble des opérateurs de l'insertion financées par la Collectivité via son appel à projets.

La qualité et l'intensité de l'accompagnement via la technique de coaching a ainsi fait ses preuves. Dans le cadre de France Travail, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite aller plus loin en étendant ce type d'accompagnement à différents publics sur le territoire haut-rhinois.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher une réelle dynamique de parcours pour les bénéficiaires accompagnés

- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de son insertion sociale ou socio-professionnelle.

L'action de coaching vise l'accompagnement de bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » pour leur permettre d'évoluer plus rapidement :

- Vers un l'emploi une activité professionnelle réaliste et réalisable dans le secteur marchand ou non marchand ou une formation qualifiante, qui nécessitent un temps court d'accompagnement renforcé.
- Vers une situation d'activité/d'emploi, de formation qualifiante, pour les publics qui en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel, pour l'action remobilisation.
- Vers une levée des freins (santé, logement, budget, garde d'enfants) pour les publics les plus éloignés de l'emploi pour l'action coaching autonomie santé.

Pour le Bas-Rhin :

Ces actions ont été initiées fin 2024, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (taux de pauvreté de 19,7%), dans le cadre du volet expérimental de la contractualisation France Travail. Dans ce cadre, la Collectivité européenne d'Alsace a fait le choix de dédier une offre spécifique aux jeunes bénéficiaires du RSA (BRSA) de moins de 30 ans sur ce territoire. Le diagnostic du Pacte des Solidarités pointait une part plus importante dans le Bas-Rhin des moins de 30 ans non insérés dans l'emploi, soit 2,6 point de plus que la moyenne nationale. Ce profil était à la cinquième place des profils les plus représentés en Grand Est et pesait plus de 16% au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Au démarrage de la contractualisation, cela concernait une cohorte de 670 jeunes sans référent. Parmi ces jeunes, différents profils ont été identifiés : familles monoparentales, jeunes diplômés, jeunes qui présentent des freins importants à l'insertion professionnelle (santé physique, mentale, savoirs être, difficultés dans l'accès aux droits). Ces constats rejoignent ceux du diagnostic du Pacte des Solidarités qui notait qu'au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, 22,5% des enfants vivent dans des familles monoparentales.

Pour le Haut-Rhin :

Ces actions sont mises en œuvre sur le bassin mulhousien et les Vallées (Thann-Guebwiller) qui concentrent plusieurs facteurs de pauvreté et de difficultés confirmés par le diagnostic réalisé en amont du Pacte des Solidarités (septembre 2023) et le profil de territoire de l'Agence de l'urbanisme de Mulhouse (2022).

Le diagnostic du Pacte mentionnait un taux de pauvreté de 19 % sur l'agglomération de Mulhouse (39 % sur Mulhouse), une population fragile au regard des problématiques d'insertion professionnelle (taux d'emploi de 49 % contre 65 % pour la France), de formation initiale, des situations familiales (23 % de familles monoparentales dans l'Agglomération de Mulhouse, 18 % de famille nombreuses sur Mulhouse). Mulhouse est l'un des territoires alsaciens marqués par des parts élevées de mineurs en famille monoparentale, vivant dans un logement suroccupé et dans des familles avec parent(s) sans emploi. Enfin 26% des allocataires dépendent à 100% des prestations sociales, contre 12% en Grand Est et 13% en France. 70% des allocataires CAF sont à Mulhouse.

En 2024, les chiffres nationaux des demandeurs d'emploi marquent une part élevée des publics seniors sur les territoires de Cernay et Thann. Agés de 50 ans et plus, ils constituent près d'un tiers des demandeurs d'emploi fin mars, soit 31,5 %, toutes catégories confondues (A, B, C). Comparativement

à Mulhouse, où la population est plus jeune, cette tranche d'âge des seniors représente 27,4 % des demandeurs d'emploi.

Description de l'action :

Le coaching pro est un accompagnement professionnel intensif de courte durée (entre 3 et 6 mois maximum). Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching. Le public visé prioritairement, sont des bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » dès leur entrée dans le dispositif et identifiés comme disposant d'un « potentiel d'employabilité ». Dès l'orientation, le bénéficiaire du RSA doit être jugé en capacité d'opérer rapidement ses propres choix d'activité et d'emploi.

Le public cible est constitué des nouveaux entrants dans le dispositif du RSA en capacité de travailler et disponibles immédiatement pour occuper un emploi, orientés par la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que par les plateformes d'accueil et d'orientation.

L'objectif de l'accompagnement professionnel est clairement l'accès à la formation certifiante et qualifiante et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'encourager ces derniers pour leur permettre de retrouver une activité professionnelle essentiellement avec un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois) en mobilisant si besoin les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel), les contrats aidés ; d'accroître leurs compétences professionnelles, etc. Ces actions relèvent pour une part de l'accompagnement individuel et d'autre part d'opérations collectives et intensives de mobilisation, voire les deux approches combinées.

Pour le Bas-Rhin

L'action s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans sans référent du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, elle est portée par :

- La mission locale de Strasbourg à hauteur de 1 ETP.
- Science Me Up à hauteur de 1 ETP et à destination d'un public de jeunes diplômés.
- Activ'Action à hauteur d'1 ETP.

Le coaching remobilisation est une déclinaison de l'accompagnement socioprofessionnel pour les bénéficiaires du RSA dont le projet professionnel reste à construire ou à consolider en fonction de leurs aptitudes et freins (par exemple : ayant connu une longue période de chômage ou n'ayant jamais travaillé) ou qui sont en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel. Il s'agit de leur permettre de retrouver confiance en soi, et d'entamer ainsi un projet de formation qualifiante ou certifiante, d'accéder aux outils de France Travail (pour une évaluation des compétences et des aptitudes) voire d'accéder à un emploi aidé (PEC, SIAE) ou de droit commun.

L'action s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans sans référent du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

- L'action est portée par les Apprentis d'Auteuil à hauteur de 1 ETP.

Pour le Haut-Rhin :

L'action s'adresse au public sénior qui est en situation de chômage de longue durée.

- L'action est portée par le CONTACT PLUS, le CREPI, SEMAPHORE et LUDO SERVICE à hauteur de 3,2 ETP.

Le coaching autonomie santé est une déclinaison de l'accompagnement social destiné aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des problèmes majeurs d'ordre social, médical, de logement, etc. Il s'en différencie par l'intensité des modalités de suivi. Compte tenu des problématiques à prendre en charge et des spécificités de ces publics, ils peuvent nécessiter des temps d'entretien plus longs, plus fréquents et/ou la mise en œuvre de modalités collectives d'accompagnement.

L'accompagnement individualisé a pour objectif d'aider la personne à trouver les ressources nécessaires à sa remobilisation et à déclencher une dynamique d'autonomisation dans un parcours personnalisé mobilisant des outils spécifiques, voire l'accès à des soins adaptés.

Pour le Bas-Rhin

- L'action est portée par l'AFL (association familiales laïques) à hauteur de 1 ETP et l'association L'Atelier à hauteur de 2 ETP.
- Une action spécifique à l'attention des familles monoparentales dont le parent à moins de 30 ans est portée par le CIDFF 67 à hauteur d'1 ETP.

Pour le Haut-Rhin :

- L'action est portée par le CIAREM, CONTACT PLUS, ALSA, CIDFF 68 et LUDO SERVICE à hauteur de 4,8 ETP.

Pour l'ensemble de ces actions le coaching peut être individuel ou collectif et la fréquence des rencontres a minima 2 fois par semaine en collectif, en rendez-vous ou en contact téléphonique.

Le coaching est d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois. A l'issue de l'accompagnement de 6 ou 12 mois, et à défaut de reprise d'activité ou d'emploi la personne est réorientée vers un autre opérateur. La taille des portefeuilles sera de 50 accompagnements pour assurer une qualité et une intensité de l'accompagnement.

Date de mise en place de l'action : 01 octobre 2024 au 31 décembre 2027. L'action a débuté en octobre 2024, à la suite d'une première phase de contractualisation couvrant la période du 1er octobre au 31 décembre 2024.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Volet	Action	Terri toire	Montant total action 2025	Montant CeA valorisation	Montant Etat
2	Action remobilisation (postes à 65 000 €) dont séniors & Territoires ruraux	68	391 885 €	183 885 €	208 000 €
2	Action coaching autonomie/santé (postes à 65 000 €)	68	610 631 €	298 631 €	312 000 €

Part État 2025 : 520 000 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 1 002 516 €
Part CeA 2025 : 482 516 €	

Volet	Action	Terri toire	Montant total action 2026-2027	Montant CeA valorisation	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
2	Action remobilisation (postes à 65 000 €) dont sénior & Territoires ruraux	68	284 564 €	76 564 €	0 €	208 000 €
2	Action coaching autonomie/santé (postes à 65 000 €)	68	388 564 €	76 564 €	0 €	312 000 €
3	Action remobilisation (1 poste à 65 000 €) jeunes de moins de 30 ans	67 EMS	65 000 €	0 €	32 500 €	32 500 €
3	Action coaching autonomie/santé (3 postes à 65 000 €) jeunes de moins de 30 ans	67 EMS	195 000 €	0 €	97 500 €	97 500 €
3	Action pro (3 postes à 65 000 €) jeunes de moins de 30 ans	67 EMS	195 000 €	0 €	97 500 €	97 500 €

Part État 2026 : 747 500 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 1 128 128 €
Part CeA 2026 : 380 628 €	
Part État 2027 : 747 500 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 1 128 128 €
Part CeA 2027 : 380 628 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Le coaching pro :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 50 %

Coaching remobilisation :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 20 % (68)
- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 45 % (67)

Coaching autonomie santé :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 20 %

Indicateurs	Résultat au 31.12.2023 T-1	Résultat au 31.12.2024 pour la période du 1 ^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 T0	Résultat au 30.06.2025 T1	Résultat au 31.12.2025 T2	Résultat au 31.12.2026 T3	Résultat au 31.12.2027 T4
Maintien d'un taux de reprise d'activité/d'emploi à 20 % dans l'accompagnement social	10%	13%	19%	(T-1) Bas-Rhin : Haut-Rhin :	(T1) Bas-Rhin : Haut-Rhin :	(T2) Bas-Rhin : Haut-Rhin :
Maintien d'un taux de reprise d'activité/d'emploi à 20 % dans l'accompagnement sociopro	40%	13%	23%	(T-1) Bas-Rhin : Haut-Rhin :	Bas-Rhin : Haut-Rhin :	Bas-Rhin : Haut-Rhin :
Maintien d'un taux de reprise d'activité/d'emploi à 50 % dans l'accompagnement pro				Bas-Rhin :	Bas-Rhin :	Bas-Rhin :

Bilan 2024 :

La mise en œuvre des actions coaching autonomie/santé et remobilisation, dans un temps court et contraint (dernier trimestre 2024) a impacté la dynamique entraînant une montée en charge plus lente.

Elles ont néanmoins démarré au 1^{er} octobre 2024, avec différents porteurs qui pour certains ont proposé de mixer les publics des deux actions :

- 2,20 ETP pour le coaching remobilisation d'un public spécifique, en l'occurrence des seniors, (sur 4 ETP attendus), par le Club Régional des Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI), l'association Contact Plus et l'association intermédiaire Ludo Services ;
- 4,30 ETP pour le coaching autonomie/santé (sur 6 ETP attendus), par le Centre d'Information et de Recherche d'Emploi de Mulhouse (CIAREM), l'Association pour le Logement des Sans Abri (ALSA), l'association Contact Plus, le Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 68) et l'association intermédiaire Ludo Services ;

soit **un total de 6,50 ETP** (65% de l'objectif).

Entre le 01/10/2024 et le 31/12/2024, ce sont 214 bénéficiaires du RSA qui ont été orientés vers ces nouvelles actions :

- coaching Remobilisation (54 personnes)
- coaching Autonomie/santé (160 personnes)

sur un total de 325 places possibles :

- 110 places en coaching Remobilisation sur les territoires de la région mulhousienne, Thann, Guebwiller, Saint-Louis,
- et 215 places en coaching Autonomie/santé, sur les territoires de la région mulhousienne, Thann, Guebwiller, Altkirch, Saint-Louis.

Le taux d'occupation global est de :

- 49% pour le coaching Remobilisation
- 74% pour le coaching Autonomie/santé

Les ateliers collectifs ont représentés 258 heures, organisés à l'extérieur des structures grâce à des partenariats locaux : Médiacycles pour la mobilité, la CPAM pour des actions sur la santé (ateliers de dépistage et de prévention, présentation des dispositifs tel que M'ta santé), des actions sur le numérique et l'administratif (ateliers numériques, tests de niveau de langue, gestion budgétaire), sur les modes de garde, un rappel des droits et devoirs, sur le bien-être et la confiance en soi, la culture, la citoyenneté. Pour le coaching autonomie/santé les référents ont travaillé avec les BRSA sur la recherche active d'une activité au travers de modules portant sur le bénévolat, les contrats aidés, les immersions professionnelles. Ludo Services a proposé des visites d'entreprises, des découvertes professionnelles au sein de son Atelier d'Insertion en doublon avec des salariés ou encore des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

A l'issue des 3 mois de coaching ce sont :

- 20 bénéficiaires du RSA qui ont repris une activité (6 en emplois durables, 10 en emplois de transition, 5 par l'engagement citoyen, 2 en formation), représentant pour chacune des 2 actions un taux de 13%.
- 13 personnes ont été réorientées vers le social en raison de difficultés trop importantes, ou vers d'autres dispositifs en raison d'une maîtrise de la langue française insuffisante.

Eléments d'analyse :

- **Action coaching remobilisation**

Territoire de Guebwiller et Thann-Cernay

Cette action a eu du mal à trouver son public avec des orientations qui atteignent à peine les 50% du portefeuille cible : les seniors, s'ils ne présentent pas de freins majeurs sont orientés directement vers du placement à l'emploi (accompagnement pro ou coaching France Travail). Le critère de l'âge n'est pas décisif dans les orientations préconisées.

Près de la moitié des bénéficiaires qui ont été rencontrés en diagnostic socio-professionnel et qui étaient âgés de 50 ans et plus présentaient des situations dégradées, avec des freins très installés notamment en terme de santé, justifiant une orientation sociale avec peu de perspectives de retour à l'emploi.

Pour ceux qui ont pu être orientés vers l'action, le coaching a dû prendre en compte la faible mobilité qui existe en fond de Vallée et en Plaine du Rhin.

Le critère d'âge a été revu à 45 ans révolus pour faire bénéficier un plus grand nombre de BRSA de cette action et surtout intervenir de manière intensive auprès des plus fragiles avant que leur situation ne se dégrade durablement. La poursuite de l'action permettra de mesurer l'impact de cette modification sur les orientations.

Concernant ces territoires, les profils orientés ne permettront pas d'atteindre le taux de retour à l'emploi attendu (45%). Celui-ci sera plus proche de l'action coaching autonomie santé (20%).

Territoire Mulhouse et Saint Louis

Concernant cette action : le taux de retour à l'activité/emploi pourra être atteint pour les territoires de Mulhouse et Saint-Louis. L'action a trouvé son public et les objectifs sont atteints.

- Action coaching autonomie santé Guebwiller-Thann

Territoire de Guebwiller et Thann-Cernay

Le coaching autonomie santé n'a pas atteint les objectifs dans les 3 mois de mise en œuvre de 2024. Cette période a permis que l'action soit connue des professionnels.

Si l'action a mis du temps à trouver son public sur les territoires de Guebwiller et Thann, les portefeuilles sont pleins depuis le premier trimestre 2025.

Territoire Mulhouse et Saint Louis

Un porteur d'une action Autonomie/santé réalise avec l'appui d'un médecin, une enquête par le biais d'un questionnaire anonyme individuel, sur la connaissance et les usages du système de santé, dont les premiers résultats font ressortir le besoin d'un apport de connaissances et d'informations sur les possibilités de soins... Ces axes pourront être travaillés en 2025.

Perspectives 2025 :

De manière générale, la poursuite de ces actions en 2025 permettra d'aller au bout des 6 mois d'accompagnement réels des premiers orientés et construire de nouveaux partenariats au regard des besoins identifiés (travail sur les addictions avec Le Cap par exemple).

Par ailleurs début 2025, le nombre de places disponibles va augmenter : un porteur va passer de 0,5 ETP à 1 ETP à Altkirch pour l'Autonomie/Santé, et un nouveau porteur à Mulhouse va proposer une action de remobilisation destination des jeunes et seniors.

La totalité des ETP dédiés aux actions coaching Remobilisation et Autonomie/Santé sera de 8 ETP pour un total de 400 places d'accompagnement.

Fiche 3 : Conseiller France Travail

Volet 2 et 3 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Depuis 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour trouver les solutions de retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette politique active a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du revenu de Solidarité active (RSA) de plus de 6 700 foyers allocataires (46 160 en décembre en 2020 contre 39 442 en décembre 2023).

Les accompagnements des opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité via son appel à projets ont démontré leur impact positif, en participant au retour à l'emploi et à l'activité de près de 8 000 BRSA en 2023.

La Collectivité européenne d'Alsace entretient un partenariat privilégié avec France Travail (Pôle Emploi) pour une action complémentaire et coordonnée au service de l'emploi des bénéficiaires du RSA. Dans le Bas-Rhin, ce sont 20% des BRSA qui sont accompagnés par France Travail et 10% pour le Haut-Rhin. En parallèle du volet expérimental de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA sur l'Eurométropole de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite renforcer l'action des conseillers France Travail sur le territoire du Haut-Rhin en augmentant l'offre d'accompagnement de ces derniers et son intensité.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

L'objectif majeur est de permettre au bénéficiaire d'évoluer rapidement vers une situation d'emploi ou de formation qualifiante.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher sans tarder une réelle dynamique de parcours pour les BRSA accompagnés ;
- Donner un accès rapide au monde du travail selon toutes les modalités disponibles (PMSMP, missions d'intérim, emploi, etc), pour mettre en place les conditions d'un retour rapide à l'emploi ;
- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de sa propre insertion professionnelle.

Description de l'action :

Cette action de type coaching emploi vise prioritairement l'accompagnement vers l'activité et l'emploi de bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » dès lors qu'un potentiel d'«employabilité » est identifié : pouvant travailler et disponibles immédiatement pour occuper un emploi. L'accompagnement intensif doit permettre au BRSA d'être en capacité d'opérer rapidement ses propres choix d'activité et d'emploi et de :

- Se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, objectiver pour se donner confiance, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes.
- Aller directement à l'activité : un accompagnement personnalisé est nécessaire pour aider les allocataires à construire, valider et concrétiser leur projet professionnel. Les actions de

médiations directes ont pour objet la mise en relation avec un employeur repéré en vue d'un retour à l'emploi durable et ainsi une sortie du RSA.

- Développer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi : l'accompagnement est orienté sur la recherche d'emploi. Des actions connexes peuvent être engagées, mais à chaque fois dans le but de rendre efficaces les démarches d'accès à l'emploi et d'amener chez chacun une dynamique d'accès à l'emploi. Par exemple, entrer dans une formation qualifiante ou certifiante doit répondre à une demande spécifique de recruteur(s) correspondant à un besoin à court terme formalisé. Ces actions doivent être ciblées, courtes et réactives dans un souci de préparation intensive préalable à l'embauche.

Le coaching peut être individuel ou collectif : dans le cadre des 15 h d'activités, les ateliers internes, formation, solutions en entreprises pourront être mobilisés dans le cadre de ces parcours.

La fréquence attendue des rencontres est à minima 2 fois par semaine en collectif, en rendez-vous ou en contact téléphonique, et un contact hebdomadaire avec le référent. La durée de l'accompagnement est de 6 mois renouvelable une fois dans la limite de 3 mois. La taille des portefeuilles est de 50 accompagnements par conseillers.

Date de mise en place de l'action : 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027. L'action a débuté en octobre 2024, à la suite d'une première phase de contractualisation couvrant la période du 1er octobre au 31 décembre 2024.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Volet	Action	Territoire	Montant total action 2025	Montant Etat
2	6 postes de conseillers France Travail tout public (56 000 € / poste)	68	336 000 €	336 000 €

Part Etat 2025 : 336 000 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 336 000 €
Part CeA 2025 : 0 €	

Volet	Action	Terri toire	Montant total action 2026 - 2027	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
2	6 postes de conseillers France Travail tout public (56 000 € / poste)	68	336 000 €	0 €	336 000 €
3	7 postes de conseillers France Travail (56 000 € / poste)	67	392 000 €	196 000 €	196 000 €

Part Etat 2026 : 532 000 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 728 000 €
Part CeA 2026 : 196 000 €	
Part Etat 2027 : 532 000 €	BUDGET GLOBAL 2027: 728 000 €
Part CeA 2027 : 196 000 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 60 %
- Part des BRSA accompagnés par France Travail
- Taille des portefeuilles (cible 50)

Volet	Indicateurs	Résultat au 31.12.2023 (opérateur Jobcoaching) T0	Résultat au 31.12.2024 T1	Résultat au 30.06.2025 T2	Résultat au 31.12.2025 T3
2	Objectif minimum de 60% de reprise d'activité ou d'emploi	55%	20%	42%	
	Part des BRSA accompagnée par France Travail	1585	89	270	
	Taille des portefeuilles (cible 50)		COLMAR LACARRE + EUROPE : 48 BRSA orientés 23 en portefeuille MULHOUSE VERRIERS : 50 orientés 50 en portefeuille GUEBWILER :	COLMAR LACARRE : 44 en portefeuille MULHOUSE VERRIERS : 52 en portefeuille GUEBWILLER : 56 en portefeuille	

			35 orientés 26 en portefeuille THANN : 42 orientés 32 en portefeuille ALTKIRCH : 43 orientés 34 en portefeuille SAINT LOUIS : 35 orientés 29 en portefeuille	THANN : 50 en portefeuille ALTKIRCH : 33 en portefeuille SAINT-LOUIS : 35 en portefeuille	
--	--	--	--	--	--

Volet	Indicateurs	Résultat au 31.12.2025 T0	Résultat au 31.12.2026 T1	Résultat au 31.12.2027 T2
3	Objectif minimum de 60% de reprise d'activité ou d'emploi			
	Part des BRSA accompagnée par France Travail			
	Taille des portefeuilles (cible 50)			

Bilan 2024 :

L'action de coaching par les conseillers France Travail a démarré dès le 01.10.2024. L'accompagnement individuel et collectif a été mis en place via des entretiens, ateliers, clubs et visites d'entreprises, en tenant compte des 15 heures d'activités imposées par la Loi Plein Emploi.

En moyenne, chaque conseiller France Travail suit 16 femmes et 21 hommes, majoritairement âgés de 30 à 40 ans et ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Les principaux freins à l'emploi concernent la mobilité, la santé, l'expérience et l'âge, notamment pour les plus de 50 ans.

Sur 472 orientations effectuées vers les six agences (Mulhouse Verriers, Altkirch, Saint-Louis, Colmar, Guebwiller, Thann), 224 accompagnements ont été réalisés.

Parmi les 34 sorties enregistrées, 17 sont positives (CDI, CDD longue durée, formations qualifiantes).

La CeA et France Travail ont collaboré pour identifier les bénéficiaires du RSA à orienter vers l'action, révélant des difficultés :

- *Concernant l'identification des BRSA à orienter*

L'interopérabilité entre les systèmes d'information n'étant pas encore mise en œuvre, France Travail a transmis des listes de demandeurs d'emploi aux services territorialisés RSA, pour qu'ils identifient les BRSA susceptibles d'être orientés vers l'action. Ces listes importantes (près d'une centaine de noms) ont nécessité un travail d'identification au cas par cas. Il s'est avéré qu'un nombre limité de bénéficiaires du RSA inscrits sur les listes, n'étaient pas éligibles à l'action : non soumis aux droits et devoirs ou déjà accompagnés par un opérateur.

La CeA et France Travail ont, tout au long de l'action, travaillé à affiner et à rendre plus efficient l'orientation des bénéficiaires : via les plateformes d'orientation, les instances de réorientation et la désignation d'une garante de parcours sur chaque territoire pour assurer la coordination avec l'agence France Travail pour la CeA. De son côté France Travail a mis en place sur chaque territoire un tableau de bord partagé.

- *Concernant le profil des demandeurs d'emplois suivis par France Travail et ceux suivis par la CeA*

France Travail a orienté son accompagnement des bénéficiaires du RSA vers les plus proches de l'emploi et immédiatement disponibles pour intégrer le marché du travail. Or le public BRSA que la CeA est susceptible d'orienter, a un profil davantage socio-pro, donc plus éloigné de l'emploi ou présentant des freins périphériques plus importants qu'attendu par France Travail.

Sur certains territoires des rencontres partenariales ont été réalisées entre France Travail et le service territorialisé RSA pour travailler à harmoniser les critères d'orientation du public vers l'action.

- *Concernant l'application des sanctions en cas d'absence à deux rendez-vous sans motif valable*

Il a été identifié un écart entre le nombre d'orientations faites et le démarrage des accompagnements. Dans la pratique des services territorialisés RSA, les sanctions s'appliquent lorsque les personnes ne viennent pas sans justificatifs valables à deux rendez-vous. L'écart entre les orientations et les accompagnements démarrés a démontré que cette application des sanctions n'est pas encore une pratique des conseillers France Travail.

Perspectives 2025 :

L'accompagnement proposé par France Travail vient étoffer l'offre des opérateurs de l'insertion qui ont une connaissance des besoins spécifiques du public des BRSA. Cette première expérimentation de l'action coaching a permis de dégager des axes d'amélioration pour l'orientation des bénéficiaires et l'utilisation des instances telles que la sanction pour dynamiser les parcours.

Pour renforcer cette dynamique, il est essentiel de poursuivre les efforts déjà engagés. Cela implique :

- Une meilleure connaissance mutuelle des acteurs et de leurs modes d'intervention
- L'élargissement des profils éligibles à une orientation

- La définition de modalités de travail et d'orientation plus efficaces

Fiche 4 : Convergences / 1^{ères} heures

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

En 2009, le chantier d'insertion Emmaüs Défi a lancé le programme Premières Heures à Paris pour aider les sans-abris à retrouver une activité professionnelle de manière progressive et adaptée à leur situation. Les participants travaillent d'abord quatre heures par semaine, puis huit heures, avant de rejoindre un chantier d'insertion une fois qu'ils ont atteint 20 heures de travail hebdomadaires. En 2020, le programme a bénéficié d'un financement national de 1,2 million d'euros de la Direction Générale de la Cohésion Sociale et du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a rejoint le dispositif dès 2021 accompagné par l'association Convergence France. Les résultats ont permis d'accompagner :

- 41 salariés recrutés de 2021 à 2022,
- 30 salariés recrutés en 2023 (21 entrées dans l'année), 15 sorties (27 % sont dynamiques, correspondant à des suites de parcours au sein de l'ACI employeur, 33 % de sorties en parcours soin (centre de cure et autres).

Dont :

- 50 % des salariés sont bénéficiaires du RSA
- 60 % du public est représenté par des personnes âgées de plus de 46 ans, contre 34 % en 2022
- 87% du public est majoritairement isolé
- 93 % ont un niveau égal ou inférieur au CAP/BEP

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Le public cible sont les personnes sans hébergement stable, rencontrées dans le cadre de l'urgence sociale, avec des parcours de rue de 6 mois à plus de 5 ans. Personnes pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Le programme Convergence permet aux chantiers d'insertion de renforcer leur accompagnement à destination des publics éloignés de l'emploi sur les volets emploi, logement et santé. Premières Heures est un dispositif de retour progressif à l'emploi, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Description de l'action :

« Première Heure Chantier » est implanté dans le Bas-Rhin dans trois Ateliers et Chantiers d'Insertion ; Emmaüs Mundo depuis février 2021, VETIS depuis janvier 2023 et Savoir et Compétences depuis 2024.

L'action s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pauvreté monétaire, l'isolement, le mal-logement et pour l'accès aux droits et à l'emploi, en remobilisant les personnes dans leur parcours de vie vers un CDDI au sein des chantiers porteurs du dispositif Convergence, ou autres orientations, permettant une poursuite de l'accompagnement renforcé en chantier

Le programme « Convergence » est mis en œuvre depuis mars 2021 chez Emmaüs Mundo et J'Offre et depuis janvier 2022 chez VETIS et Savoir et Compétences. Le dispositif vise à recruter des personnes sortant de parcours « Première Heure Chantier » pour les accompagner vers l'emploi et le logement.

Une prolongation de l'accompagnement est possible au-delà de la durée légale du CDDI pouvant aller jusqu'à 5 ans (circulaire DGEFP).

Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2025. L'action a débuté en octobre 2024, à la suite d'une première phase de contractualisation couvrant la période du 1er octobre au 31 décembre 2024.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs :

- Préfecture 67, CeA, EMS, DDETS 67, FAS, URSIEA, ARS, Pôle Emploi, Convergence France, chantiers d'insertion (Emmaüs Mundo, J'Offre, VETIS, Savoir et Compétences).
- Le pilotage et gouvernance locale est menée par Convergence France qui a signé une convention de mise en œuvre avec chacun des quatre chantiers CVG et PHC, ainsi qu'une convention de coordination avec Emmaüs Mundo qui quant à porte les ressources de coordination et de mutualisation sur le territoire.
- Deux instances locales de gouvernance des programmes coexistent d'une part *le Comité de Pilotage* composé de la Commissaire chargée de la lutte contre la pauvreté GRAND-EST, la DDETS 67, la CEA, l'Eurométropole de Strasbourg, l'ARS, France Travail, la FAS Grand-est, le réseau URSIEA, les chantiers d'insertion Convergence, Convergence Strasbourg et Convergence France et d'autres part *le Comité de pilotage chantier* des responsables des chantiers et de la coordinatrice

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant CeA	Montant Etat
Convergences 1 ^{ères} heures	67 Strasbourg	60 000 €	30 000 €	30 000 €

Part État 2025 : 30 000 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 60 000 €
Part CeA 2025 : 30 000 €	
Part État 2026 : 30 000 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 60 000 €
Part CeA 2026 : 30 000 €	
Part État 2027 : 30 000 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 60 000 €
Part CeA 2027 : 30 000 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures
- Nombre de sorties du dispositif Convergences – Premières Heures
- Nombre de BRSA dans le dispositif Convergences – Premières Heures

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024 T-1	Résultat au 30.06.2025 T0	Résultat au 31.12.2025 T1	Résultat au 31.12.2026 T3	Résultat au 31.12.2027 T5
Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures	45	24			
Nombre de sorties du dispositif Convergences – Premières Heures	32	20			
Nombres de BrSa dans le dispositif Convergences – Premières Heures	16	17			

Bilan 2024 :

En 2024, l'action Dispositif Premières Heures a permis de suivre l'évolution de 45 parcours, 53% d'entre eux étaient des BRSA. Les individus intégrant le dispositif Premières Heures sont habituellement éligibles au RSA, mais se trouvent dans une situation de non-recours. Certains ne peuvent pas bénéficier du dispositif en raison de leur statut administratif, tels que les ressortissants étrangers de l'UE qui n'ont pas cotisé suffisamment longtemps. L'action peut également cibler un public plus spécifique en fonction des chantiers d'insertion. Par exemple, l'ACI VETIS a lancé un projet expérimental en recrutant exclusivement un public de femmes en situation de grande exclusion.

Le parcours concerne un public majoritairement isolé (76 %), composé à 70 % de personnes de plus de 46 ans, avec 40 % de bénéficiaires du RSA et 32 % en situation de non-recours. Les problématiques rencontrées par ce public sont de différentes natures : logement, santé physique et psychique, addictions et difficultés d'accès aux droits.

Les personnes intégrant ce dispositif sont à 63 % des hommes et à 37 % des femmes. 73 % d'entre-eux sont issus de l'Union Européenne (55 % Français), et 68 % sont sans formation, tandis que 23 % ont un niveau CAP-BEP et 8 % un niveau Bac.

Pour l'année 2024, les suites de parcours sont les suivantes : 37,5 % ont abouti à des sorties dynamiques au sein d'un ACI du collectif Convergence, une proportion équivalente a été consacrée aux projets personnels (logement, bénévolat, etc.), tandis que 25 % ont conduit à une orientation vers un parcours de soins.

Perspectives 2025 :

Les BrSa constituent 50% des recrutements, pourtant leur part est de plus en plus réduite au cours du parcours. Les principes de cette action ne sont pas remis en cause mais, il est important de noter les écarts parfois importants entre les résultats obtenus et les attentes initiales et de se questionner sur la capacité de la CeA à cofinancer cette action.

A cet effet une étude est en cours au sein de la Collectivité pour mesurer l'impact de ces mesures. Dans l'attente des résultats, l'action se poursuit pour 2025.

Fiche 5 : Mobilité

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

L'enjeu de l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou anciens territoires industriels en déprise, zones blanches d'offre de mobilité inclusive. 20 % de la population active rencontre des difficultés à se déplacer en France. Concernant les bénéficiaires du RSA, la difficulté de mobilité est un des freins les plus cités (dans 40 % des situations). Elle dépend de leur capacité à se déplacer : que ce soit pour participer à un atelier de mobilisation, un entretien d'embauche, suivre une formation ou occuper une activité. La mobilité constitue de ce fait un objectif majeur pour la reprise d'emploi.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), la Collectivité européenne d'Alsace a porté une démarche globale en faveur de la mobilité en s'appuyant sur son réseau partenarial.

L'action a permis de réaliser 52 diagnostics annuels pour le Haut-Rhin et 110 pour le Bas-Rhin chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 € en 2022 / 2023.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Cette action s'inscrit dans le projet de mobilité inclusive porté par la Collectivité européenne d'Alsace, autour du conseil en mobilité dans des espaces ruraux et périurbains et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers une mobilité autonome et durable.

Description de l'action :

Les diagnostics individuels mobilité visent à proposer des solutions de mobilité aux bénéficiaires du RSA qui se situent sur des territoires sous-dotés en solutions de mobilité, très souvent dans des secteurs ruraux. Ils permettent aux bénéficiaires orientés d'identifier leurs freins et besoins en termes de mobilité. Des plans d'actions individualisés leur sont ensuite proposés en s'appuyant sur les ressources des territoires : utilisation des transports en commun, plans de déplacements multimodaux, inscription en auto-école solidaire.

Fort de l'expérience menée sur le Haut-Rhin, il est constaté que certains territoires n'offrent pas suffisamment de réponse pour mettre en œuvre les préconisations issues des diagnostics individuels mobilité. Aussi, en 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a mené une action expérimentale afin de répondre aux mieux aux besoins d'accompagnement à la mobilité identifiés sur le sud du Haut-Rhin. Cette action propose des modules collectifs. Ils permettent l'évaluation des compétences liées à la mobilité, l'apprentissage de la bonne gestion d'un budget mobilité ainsi que la validation des prérequis à l'apprentissage du code de la route. Cette action s'organise, autour de 2 sessions de 90 heures à destination de 12 bénéficiaires du RSA chacune.

Cette action a vocation à se développer sur les territoires ne disposant pas d'offre d'accompagnement à la mobilité inclusive. Selon les résultats produits, celle-ci pourrait être essaimée à une échelle plus large sur l'ensemble du territoire alsacien.

Date de mise en place de l'action : 01 janvier 2025. L'action a débuté en janvier 2024, à la suite d'une première phase de contractualisation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Pour l'action collective portée par Médiacycles, les co-financeurs sont :

- Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la Politique de la Ville
- Fond Social Européen via la MEF 68
- Le programme Tims porté notamment par le réseau Mob'In en faveur de la mobilité durable et inclusive.

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action 2025	Montant Etat
110 diagnostics mobilité (510 €/diagnostic)	67	56 100 €	56 100 €
Action mobilité	68	26 000 €	26 000 €

Part État 2025 : 82 100 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 82 100 €
Part CeA 2025 : 0 €	

Action	Territoire	Montant total action 2026-2027	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
110 diagnostics mobilité	67	56 100 €	28 050 €	28 050 €
Action mobilité	68	26 000 €	13 000 €	13 000 €

Part État 2026 : 41 050 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 82 100 €
Part CeA 2026 : 41 050 €	
Part État 2027 : 41 050 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 82 100 €
Part CeA 2027 : 41 050 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Diagnostics individuels mobilité :

- Nombre d'opérateurs réalisant les diagnostics individuels

- Nombre total de diagnostics individuels réalisés

Action expérimentale 68 :

- Nombre de diagnostics individuels (test de positionnement) réalisés
- Nombre de participants aux ateliers collectifs
- Nombre de participant orientés vers un parcours d'apprentissage du permis de conduire

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024	Résultat au 30.06.2025	Résultat au 31.12.2025	Résultat au 31.12.2026	Résultat au 31.12.2027
Nombre d'opérateurs réalisant les diagnostics individuels (67)	1	1			
Nombre total de diagnostics individuels réalisés (67)	110	65			
Action expérimentale 68					
Nombre de diagnostics individuels (test de positionnement) réalisés	0	39 dont 15 BRSA			
Nombre de participants aux ateliers collectifs	15	57 dont 2 BRSA pour l'apprentissage du code de la route et nombre de BRSA non connu à ce jour pour les ateliers mobilité			
Nombre de participants orientés vers un parcours d'apprentissage du permis de conduire	11	NC à ce jour			

Bilan 2024 :

Pour le territoire du Bas-Rhin 110 diagnostics mobilité ont été réalisés conformément à l'objectif fixé.

L'opérateur « Wimoov » chargé des diagnostics mobilité sur le territoire du Bas-Rhin a pour mission de : présenter l'offre de mobilité existante, informer sur les applications utiles et sensibiliser les bénéficiaires aux enjeux de la mobilité.

Les solutions que propose Wimoov sont pédagogiques (prévention, sensibilisation, conseils et coaching personnalisés, bilans de compétences, accompagnement budgétaire, évaluation du code de la route et du permis de conduire, suivi) ; matérielles (réparations mécaniques, autopartage,

covoiturage, location ou achat de véhicules) ; financières (accès aux aides financières, tarifications solidaires, microcrédit social) ;

Caractéristiques des bénéficiaires au 25 octobre 2024 :

- 120 prescriptions effectuées par 20 structures partenaires.
- 94 bénéficiaires du RSA accompagnés, dont 68 % de femmes et 32 % d'hommes.
- La majorité des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans, suivis par les moins de 25 ans, puis les 46 ans et plus.
- 64 % des personnes accompagnées n'ont pas le permis de conduire.
- Environ un tiers des bénéficiaires utilisent rarement ou jamais les transports en commun.
- Le diagnostic mobilité a mis en évidence un manque de connaissance des alternatives de transport : 70 % ignorent ce qu'est l'autopartage, par exemple.

À l'issue des diagnostics, chaque bénéficiaire a pu accéder à environ cinq services mobilité, parmi lesquels : conseils et coaching personnalisés, bilan de compétences pour le permis, aide à l'accès aux droits mobilité (tarifications solidaires)

La répartition géographique des diagnostics est la suivante :

- Ouest Alsace (Saverne – Molsheim) ; 34,5 %
- Centre Alsace (Sélestat) ; 24,8 %
- Nord Alsace (Haguenau – Wissembourg) ; 24,8 %
- Eurométropole de Strasbourg ; 15,9 %

➔ En moyenne, l'accompagnement dure trois mois et permet d'améliorer la mobilité dans 87 % des cas ainsi que l'employabilité dans 89 % des cas.

Pour le territoire du Haut-Rhin (Territoire Sud Alsace : Saint-Louis et Sundgau), le choix a été fait de privilégier la tenue d'ateliers mobilité à la place des 52 diagnostics initialement prévus, qui sont de nature à donner des réponses concrètes aux problématiques repérées par les référents RSA.

L'association Mobilité Mod'Emploi a ainsi mené à Saint-Louis, auprès de 13 bénéficiaires du RSA :

- Une préparation au code de la route qui a permis d'accompagner les bénéficiaires non-inscrits en auto-école dans leurs démarches et la recherche d'un établissement labellisé ; d'identifier les points de vigilance concernant les devis fournis par les auto-écoles ; de mettre en relation les bénéficiaires avec des auto-écoles du secteur avec des tarifs préférentiels ; d'intégrer une méthodologie concernant l'apprentissage autonome ; de bénéficier de la plateforme prépacode pour une durée d'un an ; de permettre aux bénéficiaires déjà inscrits en auto-école de passer le code de la route ; d'identifier les aides financières mobilisables et des conditions pour en bénéficier ;
- Un module pour la gestion du budget permettant de comprendre le fonctionnement d'une banque et les frais bancaires dans leur globalité ; la possibilité de souscrire à un contrat de client fragile ; d'utiliser un comparateur de banque et d'assurance ; les documents à conserver, les classer et se mettre à jour administrativement ; d'anticiper les frais à court ou à long terme d'un véhicule ; les étapes pour obtenir un microcrédit social, évaluer la capacité de remboursement, les critères d'éligibilité, le projet social ou professionnel lié à la demande ; d'utiliser un tableau Excel, de le renseigner et d'identifier les frais compressibles permettant de réduire ses dépenses ;
- Une initiation aux premiers secours pour certains d'entre eux ;

➔ soit un maximum de 90 heures/personne en groupe.

Des observations ont été formulées concernant une amélioration nécessaire de certaines compétences linguistiques liées au vocabulaire spécifique du code de la route. Il sera nécessaire d'adapter certains contenus pour qu'ils puissent correspondre aux difficultés rencontrées par certains apprenants.

Pour le secteur d'Altkirch l'action « Booste ta mobilité », identique à celle de Saint Louis, n'a pas eu les mêmes résultats. Effectivement, le Sundgau, en tant que région rurale, se confronte à une situation insatisfaisante en matière de transports publics (notamment de la Vallée de la Largue vers Altkirch, lieu de la formation). L'organisation doit être adaptée en fonction de la diversité des situations et du public, que ce soit au niveau des horaires ou du lieu de formation. Très peu de positionnements vers cette action ont pu être faits : 2 bénéficiaires du RSA ont finalement participé aux modules suivants : l'environnement d'un budget personnel (6 heures), les prérequis à l'apprentissage du code de la route (27 heures).

Perspectives 2025 :

Pour 2025, la réalisation des diagnostics avec l'association Wimoov sera reconduite. L'association prévoit de continuer à renforcer l'accueil physique des personnes en mettant en place des séances d'information collectives en partenariat avec les prescripteurs.

Dans le Haut-Rhin, l'association précitée ayant donné en gestion son activité à Médiacycles, il est proposé de poursuivre le partenariat avec cette association qui est labellisée Plateforme en mobilité inclusive sur les territoires de la Région mulhousienne et Sud Alsace. Ce sont environ 50 bénéficiaires du RSA qui pourront ainsi être orientés au plus près de leurs besoins vers des actions différenciées (ateliers budget, vélo-école, code de la route, location de voiture). Les ateliers seront d'une durée inférieure à ceux de 2024.

Un travail de co-construction de l'action sera mené avec les professionnels de la CeA du territoire pour envisager les modalités adaptées de l'action notamment en terme de facilité d'accès au lieu de formation.

Fiche 6 : Action santé et insertion

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

Les problèmes de santé entraînent une instabilité au niveau de l'emploi et s'avèrent être un frein majeur pour l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA. En effet, si l'état de santé est incompatible avec le poste de travail, la personne risque de perdre son emploi et de se mettre en situation d'échec avec des conséquences parfois douloureuses.

Les travailleurs sociaux ainsi que les conseillers en insertion professionnelle qui accompagnent les bénéficiaires du RSA n'ont pas accès aux informations médicales. Une clarification des capacités « restantes » de la personne représente une étape qui permettra de contribuer à la validation d'un projet professionnel notamment.

Celle-ci s'appuie sur un diagnostic médical à partir duquel le professionnel de santé peut répondre aux questions posées sans révéler le secret médical des personnes suivies et peut suggérer des postes à explorer en fonction de l'état de santé de la personne. Par ailleurs, les animations collectives sur la santé permettent de sensibiliser les individus à l'importance de prendre en charge leur santé et d'entreprendre des démarches de soin.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Les consultations individuelles visent à conseiller, orienter les bénéficiaires vers des projets compatibles avec leur santé, que ce soit pour un retour à l'emploi, un métier bien défini, un poste avec aménagement, une formation, le bénévolat, ou la poursuite de soins.

Les moyens alloués à l'action permettent d'assurer des permanences sur différents territoires afin d'être au plus proche des bénéficiaires.

La mise en œuvre de cette action est confiée au RESI depuis 01 janvier 2024. Afin de pouvoir assurer les 700 consultations annuelles et réduire les délais de prise de RDV pour les bénéficiaires, la structure spécialisée a recruté un 3^{ème} médecin début 2024.

Description de l'action :

- Les consultations individuelles : un médecin reçoit en rendez-vous d'1 h en moyenne les personnes qui lui sont orientées. Elles peuvent être revues à plusieurs reprises si des soins sont en cours (attente de résultats d'examens par exemple). Un retour écrit est fait par le médecin au prescripteur (remis en main propres par le bénéficiaire).

- Les sessions d'animations collectives d'éducation à la santé : elles sont organisées dans un objectif de prévention et afin d'encourager l'adoption des comportements favorables à la santé, d'une durée de 2 heures, les thématiques abordées sont décidées par les participants.

Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025. L'action a débuté en octobre 2024, à la suite d'une première phase de contractualisation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action 2025	Montant CeA valorisation	Montant Etat
RESI	Alsace	162 000 €	102 000 €	60 000 €

Part État 2025 : 60 000 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 162 000 €
Part CeA 2025 : 102 000 €	

Action	Territoire	Montant total action 2026-2027	Montant CeA valorisation	Montant Etat
RESI	Alsace	162 000 €	102 000 €	60 000 €

Part État 2026 : 60 000 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 162 000 €
Part CeA 2026 : 102 000 €	
Part État 2027 : 60 000 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 162 000 €
Part CeA 2027 : 102 000 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers le RESI
- Nombre de consultations pour les BRSA orientés

Indicateurs	Résultat au 31.12.2023 T-1	Résultat au 30.06.2024 T0	Résultat au 31.12.2024 T1	Résultat au 30.06.2025 T2	Résultat au 31.12.2025 T3
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers le RESI	Bas-Rhin : 359 Haut-Rhin : 177	Bas-Rhin : 200 Haut-Rhin : 103	Bas-Rhin : 408 Haut-Rhin : 233	Bas-Rhin : 201 Haut-Rhin : 100	Bas-Rhin : Haut-Rhin :

Nombre de consultations pour les BRSA orientés	Bas-Rhin : 401 Haut-Rhin : 184	Bas-Rhin : 218 Haut-Rhin : 107	Bas-Rhin : 464 Haut-Rhin : 255	Bas-Rhin : 227 Haut-Rhin : 109	Bas-Rhin : Haut-Rhin :
Indicateurs	Résultat au 31.12.2026 T5	Résultat au 31.12.2027 T7			
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers le RESI	Bas-Rhin : Haut-Rhin :	Bas-Rhin : Haut-Rhin :			
Nombre de consultations pour les BRSA orientés	Bas-Rhin : Haut-Rhin :	Bas-Rhin : Haut-Rhin :			

Bilan 2024 :

Le troisième médecin a été embauché pour intervenir à la fois sur le territoire du Bas-Rhin et sur celui du Haut-Rhin, en renfort. Sur le territoire de la CeA, 641 bénéficiaires du RSA ont été orientés vers le RESI :

- 408 dans le Bas-Rhin
- 233 dans le Haut-Rhin

Les consultations ont eu lieu de janvier à décembre 2024. Ces consultations médico-socio-professionnelles permettent d'identifier et de lever les obstacles liés à la santé, afin d'orienter chaque bénéficiaire vers un emploi correspondant à ses capacités. Les problématiques les plus fréquemment rencontrées concernent les douleurs dorsales et articulaires. Les orientations proposées varient : elles peuvent confirmer la compatibilité du projet professionnel avec l'état de santé du bénéficiaire, suggérer d'autres pistes de réinsertion, signaler une incompatibilité avec la santé, ou encore recommander des soins ou des examens complémentaires.

Au total, 719 consultations à destination des BRSA orientés ont été réalisées. La fréquence de rencontres entre les professionnels de santé et les bénéficiaires du RSA varie entre 1 et 5 consultations selon les besoins repérés des personnes accompagnées.

Parmi les bénéficiaires du RSA de cet échantillon, 165 ont le statut de travailleurs handicapés. Par ailleurs, 220 orientations ont été effectuées vers la MDPH.

Les dispositifs les plus sollicités au cours des orientations concernent la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), vient ensuite la reconnaissance de l'invalidité, tandis qu'une seule orientation a abouti à un accompagnement Ameli et une orientation vers la CPAM.

Par ailleurs, 28 orientations ont donné lieu à un bilan MGEN, permettant d'évaluer l'état de santé des bénéficiaires et de les informer sur leurs droits aux prestations. Ce bilan offre une vision globale de la situation administrative de l'assuré et permet d'identifier les premières pistes d'action.

L'ensemble de ces redirections a été assurée par divers acteurs, notamment :

- Les conseillers en insertion
- Les conseillers FT
- Les assistantes sociales de villes (comme les CMS)
- Les assistantes sociales du département
- Les conseillers des missions locales
- Les conseillers de CAP Emploi
- Les assistantes sociales de la CARSAT
- Les organismes de formation

Les personnes consultent en moyenne dans un rayon de 8,7 km, ce qui représente un temps de trajet estimé entre 30 et 35 minutes. Elles se tiennent principalement dans les grandes agglomérations du territoire, notamment à Strasbourg, Sélestat, Haguenau, Colmar, Thann et Mulhouse.

Perspectives 2025 :

Il est proposé de poursuivre l'action pour 2025.

Fiche 7 : Action santé psy

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

Les problématiques de santé sont aujourd'hui le premier frein à l'emploi des bénéficiaires du RSA et concernent environ 40 % d'entre eux (chiffres DREES, Janvier 2023). Elles peuvent être accentuées par des difficultés d'accès aux soins que ce soit en l'absence d'offre adaptée ou par impossibilité à se saisir de l'offre existante notamment en raison de problèmes de mobilité ou de troubles psychologiques. Depuis plusieurs années, les partenaires et les agents de la Collectivité font le constat d'une forte croissance de la part de problématiques liées à la santé mentale, ces troubles psychiques peuvent être ou non identifiés par la personne concernée et/ou reconnus ou non par une RQTH.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

La prise en compte de ces problématiques est un enjeu pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dont la Collectivité européenne d'Alsace s'est saisi. Elle s'articule autour de deux axes :

- **Action de levée des freins psychologiques à l'insertion et à l'emploi dédiée aux bénéficiaires du RSA.** Via un accompagnement par un psychologue clinicien, cette action a pour objectif de favoriser une prise en charge rapide des bénéficiaires du RSA ayant des troubles psychiques et de permettre l'identification et la levée des éventuels freins psychologiques à une reprise d'activité.
- **Montée en compétence des professionnels de l'insertion sur les questions de santé mentale.** Par le biais d'une action de sensibilisation et de formation, il s'agit de permettre aux professionnels de faire évoluer leurs représentations et leur posture afin de proposer un accompagnement mieux adapté aux personnes présentant des troubles de la santé mentale.

Description de l'action :

- **Action de levée des freins psychologiques à l'insertion et à l'emploi**

L'association SAMPS (Service d'Action Médico Psycho Sociale) propose une prestation d'accompagnement psychologique à destination des publics en insertion, déjà mise en œuvre dans plusieurs départements. Deux ETP de psychologues, l'un pour le Bas-Rhin, le second pour le Haut-Rhin, seront dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ces professionnels disposeront de l'ensemble des moyens nécessaires à une intervention sur l'ensemble du territoire alsacien (véhicule de service, ordinateur et téléphone portable, etc.) au sein même des centres médico-sociaux de la Collectivité.

A compter de 2024, cette action concernera 240 bénéficiaires du RSA par an, via 8 rendez-vous par bénéficiaire (soit environ 1920 rendez-vous par an) avec l'envoi systématique d'un bilan au prescripteur-référent à l'issue de l'accompagnement.

L'intensification de l'offre permettra le doublement des places disponibles à partir du deuxième semestre 2024.

- **Montée en compétence des professionnels de l'insertion**

L'association RNA (Route Nouvelle Alsace) propose une action de sensibilisation et de formation à destination des acteurs de l'insertion. L'objectif de cette formation est de faire évoluer les représentations des professionnels sur la santé mentale et les troubles psychiques, de leur permettre d'adapter leur posture professionnelle pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA présentant des troubles psychiques. L'action permettra également aux professionnels de mieux identifier les ressources et dispositifs de prise en charge existants afin d'accompagner les personnes vers l'offre de soin le cas échéant.

Un premier cycle de 3 sessions de 2 jours de formation permettra de former environ 45 professionnels au deuxième semestre 2024. Dans le cadre de l'intensification de l'offre, il est proposé la mise en place d'un second cycle de 3 sessions à mettre en œuvre à compter de fin 2024 / début 2025.

Date de mise en place de l'action : 01 janvier 2025. L'action a débuté en janvier 2024, à la suite d'une première phase de contractualisation couvrant la période du 1er octobre au 31 décembre 2024.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action 2025	Montant Etat
Renfort Action santé psy SAMPS (2 psychologues 62 000 € / poste) postes sur le 67/68	Alsace	124 000 €	124 000 €
Formation des professionnels aux questions de santé mentale	Alsace	9 000 €	9 000 €

Part Etat 2025 : 133 000 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 133 000 €
Part CeA 2025 : 0 €	

Action	Territoire	Montant total action 2026-2027	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
Renfort Action santé psy SAMPS (2 psychologues 62 000 € / poste) postes sur le 67/68	Alsace	124 000 €	62 000 €	62 000 €

Part État 2026 : 62 000 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 124 000 €
Part CeA 2026 : 62 000 €	
Part État 2027 : 62 000 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 124 000 €
Part CeA 2027 : 62 000 €	

Calendrier prévisionnel :

01 janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Offre d'accompagnement psychologique

- Nombre de bénéficiaires ayant été suivi par le SAMPS (objectif 120 BRSA / an / Etp)
- Nombre de rdv annuels
- **Action Montée en compétence des professionnels de l'insertion**
 - Nombre de professionnels ayant suivi la formation (objectif 45 professionnels)

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024		Résultat au 31.12.2025	Résultat au 31.12.2026	Résultat au 31.12.2027
Offre d'accompagnement psychologique					
Nombre de bénéficiaires ayant été suivi par le SAMPS (objectif de 120 BRSA/an/ETP)	67 : 64	68 : /	67 : 68 :	67 : 68 :	67 : 68 :
Nombre de rendez-vous annuels	67 : 148	68 : /	67 : 68 : Embauche au 15.09.2025	67 : 68 :	67 : 68 :
Montée en compétence des professionnels de l'insertion					
Nombre de professionnels ayant suivi la formation (objectif de 45 professionnels)	67 : 29	68 : 15			

Bilan 2024 :

- **Offre d'accompagnement psychologique**

Pour le territoire du Bas-Rhin 1 ETP a pu être recruté en cours d'année :

- 64 BRSA ont bénéficié de RDV auprès de la psychologue

- 191 RDV programmés et 148 réalisés
- 24 sites d'intervention
- 39 hommes accompagnés (taux plus important que dans les autres départements) et 25 femmes
- Majoritairement (39%) des personnes accompagnées ont entre 26 et 34 ans

Pour le territoire du Haut-Rhin : l'offre d'emploi a été publiée, plusieurs entretiens ont été menés pour parvenir à recruter 1 ETP sur une période de 3 mois sans toutefois réaliser de rendez-vous. Compte tenu de la présence du psychologue sur une très courte période avec l'information d'une interruption rapide de son contrat, le choix a été fait de ne pas orienter de bénéficiaires.

Plusieurs pistes ont été explorées : les entretiens en distanciel, mais le public BRSA n'est pas réceptif à ce type d'échanges, le benchmarking mené sur le territoire du Doubs a confirmé les mêmes difficultés à recruter. La difficulté à recruter ces professionnels s'est accentuée depuis la revalorisation des consultations dans le cadre de « Mon Soutien Psy » mieux rémunérées et plus simples qu'auparavant.

- **Action Montée en compétence des professionnels de l'insertion**

Face à l'augmentation des publics en souffrance psychique, il y a une nécessité de mieux former les référents de l'insertion pour mieux orienter. La majorité des référents de l'insertion ayant déjà été formés par la Centre Hospitalier de Rouffach aux premiers secours en santé mentale, le choix a été fait de recourir à l'association Route Nouvelle Alsace, qui œuvre dans le secteur de la santé mentale et des troubles psychiques et propose des formations sur ce sujet via son organisme de formation.

L'objectif était de sensibiliser les professionnels pour faire tomber les représentations sur la santé mentale, donner des clés pour l'accompagnement des personnes et connaître les ressources mobilisables sur la Région. C'est un axe de travail du Plan Territorial de Santé Mentale : mieux former les professionnels pour mieux orienter tenant compte de la situation délicate de la psychiatrie. Le lien de confiance entre le référent et la personne en précarité facilite l'échange.

Au deuxième semestre 2024 il était prévu un premier cycle de 3 sessions (Strasbourg, Colmar, Mulhouse) de 2 jours de formation pour 45 professionnels. Un second cycle était prévu pour fin 2024, mais les délais de mise en œuvre de l'action n'ont pas permis qu'il se réalise.

La formation a été conduite par une psychologue et une formatrice qui ont apporté à la fois des situations concrètes et des éclairages psychologiques. Suite à l'évaluation des différentes sessions la majorité des participants estime que le contenu de la formation leur a permis de consolider et d'approfondir leurs connaissances, de réussir à utiliser les éléments de la formation dans leur pratique professionnelle. Les modalités de la formation ont aussi été appréciées à savoir : les mises en pratiques, les travaux de groupe, les informations sur les troubles « psy ».

Perspectives 2025 :

- **Offre d'accompagnement psychologique**

Pour 2025 il est proposé de reconduire 2 ETP, un pour chacun des territoires 67 et 68.

Pour le territoire du Haut-Rhin, la piste d'un recrutement sur un temps partiel pourrait être plus attractif pour les potentiels candidats et des contacts ont été pris avec la coordinatrice du Plan Territorial de Santé Mentale du Haut-Rhin pour envisager d'autres axes de travail.

- **Action Montée en compétence des professionnels de l'insertion**

Une session a été programmée pour début 2025 sous les mêmes modalités à destination des professionnels de l'insertion de la CeA. C'est une session qui devait se dérouler en 2024 et qui n'avait pas pu être programmée.

Fiche 8 : Apprentissage de la langue française - FLE

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

L'intégration par l'emploi des étrangers bénéficiaires de la protection internationale (BPI) constitue une priorité en lien notamment avec l'OFII. La barrière de la langue est un des principaux freins à l'intégration des étrangers primo-arrivants. Les effets négatifs d'une absence de maîtrise de la langue française sont notamment sensibles en termes de recherche d'emploi, de formation, d'accès aux droits ou aux soins, en particulier en matière de santé mentale. Ce frein peut être levé au moyen d'une politique locale dynamique et efficiente en matière de développement de l'offre de Français Langue Etrangère (FLE).

Pour le territoire du Bas-Rhin :

Le récent diagnostic territorial réalisé en prévision du programme AGIR a fait ressortir que si l'offre de FLE dans le Bas-Rhin est inférieure à la demande, elle est surtout marquée par un manque de lisibilité et de coordination.

Il existe dans les départements voisins des dispositifs de coordination de l'offre de FLE dont le Bas-Rhin pourrait s'inspirer :

- COTE FLE en Meurthe et Moselle ;
- La maison du FLE en Moselle ;
- La plateforme de coordination linguistique portée par le CIDFF dans le Haut-Rhin

Un dispositif similaire existait dans le Bas-Rhin : la plateforme départementale de maîtrise du Français (PDMF), portée par le GIP-Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP FCIP) Alsace.

Pour le territoire du Haut-Rhin :

En 2023, 883 bénéficiaires de la protection internationale (BPI) étaient présents sur le territoire du Haut-Rhin dont 48% sur le bassin mulhousien et 23% sur le territoire colmarien.

Les chiffres mettent par ailleurs en évidence un niveau de qualification de ce public plutôt élevé en comparaison de ce qui est observé sur d'autres territoires français.

En moyenne, seuls 13% des bénéficiaires de la protection internationale résidant dans le Haut-Rhin n'ont pas été scolarisés dans leur pays, un quart d'entre eux ont mené des études supérieures (23.2%) ou ont été scolarisés jusqu'au secondaire (45.1%).

Il est également à souligner que 69% d'entre eux ont préalablement travaillé dans des domaines d'activités qualifiés en tension sur le territoire haut-rhinois.

En conséquence, le principal frein à lever est la maîtrise du français.

Or les formations, proposées sur le Haut-Rhin, s'avèrent insuffisantes en nombre au vu des besoins identifiés.

L'offre présente également un double écueil : un manque de formations entre les formations de base (A1) et les formations qualifiantes et une méconnaissance des possibilités de formations mobilisables par l'OFII (formations de niveau A2 et B1 et FLE à visée professionnelle).

Les actions FLE portées par les associations sont essentiellement concentrées sur le secteur Mulhouse. Un déficit de places sur Colmar a été constaté aussi bien par le CIDFF que par AGIR.

A titre illustratif, il est à noter que le CDIFF, en charge de la coordination des formations FLE sur le Haut-Rhin, avait convoqué 20 BPI sur Colmar en 2021, soit une volumétrie très en-deçà du besoin exprimé.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

- **Pour le territoire du Bas-Rhin création d'un « Espace FLE » :**

Au regard des différents exemples existants sur d'autres territoires, l'action visée consiste à créer dans le département du Bas-Rhin un Espace du FLE animé par un organisme auquel cette mission serait confiée pour exercer les activités suivantes :

- Orienter les différents publics vers les offres FLE les plus adaptées à leurs besoins, ce qui inclut notamment la publication et la mise à jour régulière d'une cartographie ;
- Fédérer et coordonner les actions des opérateurs FLE dans le département ;
- Proposer des formations professionnalisantes à ces mêmes opérateurs ;
- Être l'interlocuteur privilégié des services de l'État dans le domaine de la politique d'apprentissage de la langue française.

- **Pour le territoire du Haut-Rhin action FLE à vocation professionnelle :**

L'objectif de cette action est de proposer un parcours individualisé de montée en compétences en français à visée professionnelle pour 10 BPI pour faciliter l'insertion en emploi ou l'entrée en formation qualifiante dans les métiers en tension, avec un niveau A2 ou B1 à l'issue.

Description de l'action :

- **Espace FLE**

- Mise à jour la cartographie du FLE
- Mise en place d'un cycle de professionnalisation des intervenants du FLE,
- Organisation de réunion d'information sur l'écosystème FLE dans le département du Bas-Rhin
- Création d'une plateforme linguistique pour l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le suivi des publics primo-arrivants.
 - La proposition devra intégrer les pratiques développées dans le réseau des Centres de Res-sources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA).
 - Le prestataire retenu devra avoir une très bonne connaissance des acteurs du FLE et pouvoir faire preuve de neutralité dans l'animation qu'il sera amené à exercer.
- 4 missions principales seront à réaliser :
 - Accueillir, positionner, orienter et suivre le parcours de formation des publics,
 - Recenser les opérateurs de formations,
 - Établir des relations de partenariat et de collaboration,
 - Animer un comité technique.

- **Action FLE à vocation professionnelle**

Les 10 places supplémentaires de FLE pro répondent à un besoin supplémentaire pour améliorer et accélérer l'intégration professionnelle des BPI sur Colmar.

Le GRETA propose une formation FLE professionnel à destination de 10 BPI organisée autour de 2 modules :

- Un module de 160 h pour tendre vers le niveau A2 ou B1. La montée en compétence se fera dans le cadre de l'apprentissage du français à visée professionnelle. L'usage et la pratique du français pourront notamment se réaliser sur des plateaux techniques.
- Un module de 40h durant lesquelles les BPI seront accompagnés dans leur orientation professionnelle via l'organisation de visites, de présentations de plateaux techniques des différents sites de formation (usinage, menuiserie, aide à la personne, viticulture, hôtellerie-restauration...) et par l'organisation d'intervention de professionnels des métiers en tension.

Chaque parcours sera individualisé tout au long de la formation en fonction du test de positionnement d'entrée.

Date de mise en place de l'action :

- Espace FLE : 2026
- Action FLE à vocation professionnelle : octobre 2025 à décembre 2025

Durée de l'action :

- Espace FLE : 2026
- Action FLE à vocation professionnelle : 10 semaines à raison de 20 heures par semaine pour une durée moyenne de parcours FLEP de 200 heures

Partenaires et co-financeurs :

- Action FLE : Etat / CeA / GRETA Alsace Sud / DDETSPP 68

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action 2025	Montant Etat
Espace FLE	67	60 000 €	60 000 €
Action FLE à vocation professionnelle Module français à visée professionnelle	68	20 000 €	20 000 €
Action FLE à vocation professionnelle Module professionnel	68	5 000 €	5 000 €

Part État 2025 : 85 000 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 85 000 €
Part CeA 2025 : 0 €	

Action	Territoire	Montant total action 2026-2027	Montant nouvelles dépenses CeA	Montant Etat
Espace FLE	67	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Action FLE à vocation professionnelle Module français à visée professionnelle	68	20 000 €	10 000 €	10 000 €

Action FLE à vocation professionnelle Module professionnel	68	5 000 €	2 500 €	2 500 €
---	----	---------	---------	---------

Part État 2026 : 62 500 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 125 000 €
Part CeA 2026 : 62 500 €	
Part État 2027 : 62 500 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 125 000 €
Part CeA 2027 : 62 500 €	

Calendrier prévisionnel :

- Espace FLE : 2026
- Action FLE à vocation professionnelle : à octobre 2025 à décembre 2025

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- **Action FLE à vocation professionnelle :**
- Pourcentage de bénéficiaires ayant gravi au moins un niveau de langue FLE à l'issue de la formation
- Pourcentage de bénéficiaires entrés en emploi 6 mois après la fin de la formation

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024	Résultat au 30.06.2025	Résultat au 31.12.2025 pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025	Résultat au 31.12.2026	Résultat au 31.12.2027
Pourcentage de bénéficiaires ayant gravi au moins un niveau de langue FLE à l'issue de la formation	71 %				
Pourcentage de bénéficiaires entrés en emploi 6 mois après la fin de la formation	Non connu. Au 07/12/2024 : 30%	50%			

- **Espace FLE :**

Pour l'année 2025 les indicateurs ont été définis pour les actions structures réalisant des ateliers linguistiques dans l'attente de la mise en œuvre de la plateforme.

Il a été convenu avec l'Etat que les indicateurs pour cette action seraient rendus au 31.03.2025.

- Sur la période octobre 2024 – mars 2025 (soit une évaluation à 6 mois du démarrage des actions) :
 - progression des participants via l’acquisition d’un niveau de maîtrise de la langue supérieur à celui de l’entrée en formation (pour exemple, passage de A0 à A1)
 - nombre de personnes différentes ayant bénéficié de ces Ateliers Sociolinguistes
- Sur la période octobre 2024 – octobre 2025 (soit une évaluation à 1 an du démarrage des actions) : production du bilan annuel sur les mêmes critères.

Indicateurs	Résultat au 31.03.2025 pour la période du 01.10.2024 au 31.03.2025	Résultat au 31.07.2025	Résultat au 31.10.2025
Participants ayant acquis un niveau de maîtrise de la langue supérieur à celui de l’entrée en formation	38,8% ¹		
Nombre de personnes différentes ayant bénéficié de ces Ateliers Sociolinguistes	239		

Pour les années 2026 et 2027 les indicateurs porteront sur l’activité de l’Espace FLE :

Indicateurs	Résultat au 31.12.2026	Résultat au 31.12.2027
Volet 1 : Orientations		
Nombre total d’orientations prescrites		
Nombre d’orientations prescrites à visée professionnelle		
Nombre de femmes sur les orientations prescrites		
Nombre d’hommes sur les orientations prescrites		
Nombre de participants aux formations prescrites		
Volet 2 : Formation des formateurs		
Nombre de formations de niveau 1 (initiation)		

¹ Sans les chiffres de Contact et Promotion, l’ASTU et CLCV

Nombre de formations de niveau 2 (perfectionnement)		
Nombre de salariés formés		
Nombre de bénévoles formés		
Volet 3 : Partenaires*		
Nombre de partenaires du réseau de l'Espace FLE		

- *les prescripteurs (association, individu, référent d'une collectivité, etc.)
- *les structures proposant une offre d'apprentissage de la langue
- *les individus qui se présenteront de manière autonome à la plateforme

Bilan 2024 :

Sur le territoire du Bas-Rhin, la création d'un « Espace FLE » était initialement envisagée. Toutefois, les propositions reçues n'ayant pas répondu aux attentes de l'État, il a été décidé d'attribuer une subvention de 40 000 € à cinq structures proposant des ateliers sociolinguistiques.

Les structures bénéficiaires :

- Le Centre socio-culturel de la Meinau ; 6 000 € pour la mise en œuvre de 0,52 ETP
- L'Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie du Bas-Rhin (CLCV UD 67) ; 8 000 € pour la mise en œuvre de 0,69 ETP
- Actions Citoyennes Interculturelles (ASTU) ; 9 000 € pour la mise en œuvre de 1,5 ETP
- Contact et Promotion ; 13 000 € pour la mise en œuvre de 1,3 ETP
- Le Centre socio-culturel d'Obernai ; 4 000 € pour la mise en œuvre de 0,36 ETP

Elles interviennent dans le cadre du programme 104 de l'Appel à Projets de la DREETS : « Intégration et accès à la nationalité française ». Leurs actions portent sur l'insertion professionnelle, l'apprentissage du français, l'accès aux droits, le vivre-ensemble et l'appropriation des valeurs républicaines. Toutes sont implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, à l'exception du centre socio-culturel d'Obernai, qui accompagne les participants en Centre Alsace.

Centre socio-culturel de la Meinau

Le centre propose des ateliers sociolinguistiques du niveau A0 à B1 et des cours d'alphabétisation à raison de 3 heures par semaine, complétées par 1h30 supplémentaire pour chaque groupe de niveau. Environ 60 bénéficiaires suivent ces cours.

L'UD 67 CLCV

L'organisation propose des ateliers sociolinguistiques du niveau A0 à B1 ainsi que des cours d'alphabétisation destinés aux primo-arrivants résidant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) à

Strasbourg, notamment dans les quartiers de la Gare et de la Cité Ampère. Environ 100 participants, tous niveaux confondus ont bénéficié de ce programme pour un volume global de 800 heures.

À la Cité Ampère, les cours sont dispensés en dehors des vacances scolaires, tandis qu'au Quartier Gare, ils ont lieu toute l'année, à l'exception du mois d'août.

ASTU

Au sein de cette structure, l'enseignement du FLE est complété par un accompagnement individuel vers l'emploi et l'accès aux droits. Les ateliers sociolinguistiques, ouverts à tous les niveaux, sont spécialement adaptés aux publics russophones et turcophones et suivent le calendrier scolaire (de septembre à juin). Les autres apprenants sont orientés vers des structures partenaires. Chaque année, environ 150 participants de tous niveaux bénéficient de ce dispositif.

Contact et Promotion

L'organisme de formation accueille des personnes ayant un niveau A2 à B1, avec un rythme de 5 heures par semaine. Il a été prévu d'accompagner 30 personnes, soit deux groupes de 15 sur l'année 2025, avec le passage du DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) ou du DCL (Diplôme de Compétences en Langue). La première session aura lieu de mars à juin 2025, tandis que la seconde se tiendra de septembre à décembre 2025.

Centre socio-culturel d'Obernai

Le centre propose des ateliers sociolinguistiques sur un rythme scolaire et s'adressant à un public allant du niveau A0 à B1.1.

Il est à noter que ces ateliers sont destinés à tous les publics et que la proportion de BRSA qui ont pu en bénéficier n'est pas connue à ce jour. Il sera intéressant de la mesurer pour 2025.

Sur le territoire du Haut-Rhin, l'action Français Langue Etrangère (FLE) à vocation professionnelle dans les métiers en tension, pour le territoire de la Région de Colmar et portée par le GRETA, s'est bien déroulée aux dates prévues avec le nombre de bénéficiaires du RSA attendus, tous Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI). Ils ont été orientés par l'association Appuis. Le GRETA a mis en œuvre le programme proposé (pour le module professionnel avec la visite de plateaux techniques et d'entreprises, la préparation du CV et l'entretien d'embauche ; pour le module de français, travail d'un thème par semaine).

Plus spécifiquement, la période de préparation du Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui permet d'évaluer la compétence en langue opérationnelle en milieu professionnel, a été de 60h. Cet examen dure 1h30, découpé en 3 parties bien distinctes (dont un entretien oral) et comporte le traitement de données d'une dizaine de pages. Complexe pour un public qui n'a pas l'habitude de passer un examen, le GRETA a lancé les démarches pour devenir certificateur DELF : le passage de ce Diplôme d'Etudes en Langue Française serait plus pertinent pour les personnes accompagnées.

Le bilan de la session de 2024, montre à l'issue de 10 semaines de formation, un taux de retour à l'emploi de 30% (2 CDDI et 1 création d'entreprise).

De plus, 7 des 10 participants ont passé le Diplôme de Compétences en Langue (pour rappel 3 sorties pour emploi avant la fin de la formation) et un test d'entrée ce qui a permis de mesurer leur progression sur les 4 compétences suivantes : compréhension orale, expression orale, compréhension

écrite, expression écrite. Ainsi les 28 niveaux (7 participants X4 niveaux), se répartissent de la manière suivante :

Niveaux de 7 participants sur les 4 compétences	Infra A1	A1-	A1	A1+	A2	A2.1
A l'entrée en formation	9	2	7	7	0	3
A la fin de la formation	3	0	3	2	8	12

On peut noter que sur les 28 résultats finaux, 71 % se situent aux niveaux A2 ou A2.1, a contrario à l'entrée 89 % relevaient des niveaux infra A1 à A1+. Les 10 semaines de formation ont donc permis une belle progression du niveau de langue française pour la grande majorité des participants : 5 sur les 7 testés, soit 71%.

Perspectives 2025 :

Pour 2025 sur la plateforme FLE du Bas-Rhin l'action se poursuit. A noter que le financement initialement destiné à Contact et Promotion sera réorienté vers les ateliers sociolinguistiques traditionnels de l'association et non plus sur les ateliers à visée professionnelle.

Le financement permettra à terme (2026) d'aboutir à une structure de coordination qui pourrait à la fois, être en capacité de rendre l'offre de FLE plus lisible, de construire des parcours d'apprentissage de la langue française venant en miroir des trajectoires d'insertion, de contribuer à la formation des formateurs et à l'évaluation des dispositifs d'apprentissage.

L'année 2025 devra préparer la mise en œuvre de cette future structure de coordination : après un état des lieux précis de la situation FLE dans le Bas-Rhin, il s'agira de définir toutes les composantes liées à ce futur dispositif (missions, processus à mettre en œuvre, rétroplanning, coûts de fonctionnement.....) et de rédiger le cahier des charges destiné à recruter le porteur de la structure de coordination. Une ou des consultations seront lancées pour procéder au choix du candidat.

Sur le Haut-Rhin il est envisagé d'ouvrir l'action à des bénéficiaires du RSA depuis plus longtemps sur le territoire français et ne pas se limiter aux BPI, tout en se maintenant à un groupe de 10 personnes.

Fiche 9 : Premières heures en chantier

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Le programme Première Heures (PHC) permet la reprise progressive d'une activité avec un encadrement renforcé (4h, 6h, puis 8h et ce jusqu'à 20h par semaine en chantier d'insertion) et de travail. Le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale. Il s'agit d'un sas temporaire, progressif et adapté à la personne. Ce programme est destiné à des personnes en situation de très grande exclusion, prioritairement à la rue, pour qui les contrats d'insertion classiques sont inadaptés. Le recrutement se fait sans sélection ni-prérequis, et le travail effectué n'implique aucune obligation de productivité. Il s'agit avant tout d'un lieu d'accompagnement et de remobilisation par le travail : d'une part, l'accompagnement dans le cadre de PHC est assuré par un éducateur dans une logique de "faire avec", d'autre part l'orienteur ou le référent social poursuit l'accompagnement social de la personne. C'est un accompagnement global. À terme, l'objectif est d'intervenir sur les freins qui empêchent l'insertion professionnelle et sociale de la personne (notamment la situation résidentielle) pour que le bénéficiaire poursuive son parcours à minima en Atelier Chantier d'Insertion.

L'ensemblier Manne Emploi à Colmar (Structure d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE) a mis en œuvre ce dispositif à partir de mars 2024 sur le territoire de la région de Colmar. 4 supports d'activités ont été déterminés : le nettoyage de containers à vêtements, la fabrication de cotillons, la collecte de bouchons plastiques ou le nettoyage des abords (désherbage et démoussage, ramassage de déchets).

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Le public cible sont les personnes sans hébergement stable, rencontrées dans le cadre de l'urgence sociale, avec des parcours de rue de 6 mois à plus de 5 ans. Personnes pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Le programme Convergence permet aux chantiers d'insertion de renforcer leur accompagnement à destination des publics éloignés de l'emploi sur les volets emploi, logement et santé.

Description de l'action :

Dans le cadre d'un travail complémentaire avec les référents sociaux, des ateliers ont été mise en place pour travailler sur la levée des freins périphériques, en partenariat :

- "sensibilisation aux addictions" avec l'association LE CAP,
- "droits des femmes" avec le CIDFF,
- "parole libre" est un groupe d'échange autour de l'addiction avec l'association GP3A,
- "vert l'emploi" est une marche en pleine nature qui permet de se repérer dans l'espace et développer des compétences transversales (travail en équipe, solidarité, meneur...) avec l'organisme LE SENTIER
- "Ad'hoc Energie : parcours logement" qui offre la possibilité de s'informer des droits et des devoirs en tant que futur locataire mais également des techniques d'économie d'énergie dans un logement en lien avec l'association FACE ALSACE
- "parcours numérique" pour gagner en autonomie numérique (boîte mail, coffre numérique...)
- Travail sur l'estime de soi : réalisation d'une vidéo pédagogique "témoignages" dans le cadre de l'Atelier Numérique de la SIAE.

De mars 2024 à fin janvier 2025, 28 personnes ont été accueillies au sein du dispositif Premières Heures en Chantier Manne Emploi dont 21 hommes et 7 femmes, âgées en moyenne de 37 ans, à 68 % allocataires du RSA, à 4 % de l'ASS ou sans ressources (24%).

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de lutte contre la pauvreté monétaire, l'isolement, le mal-logement et pour l'accès aux droits et à l'emploi, en remobilisant les personnes dans leur parcours de vie vers un CDDI au sein des chantiers porteurs du dispositif Convergence, ou autres orientations, permettant une poursuite de l'accompagnement renforcé en chantier

Une prolongation de l'accompagnement est possible au-delà de la durée légale du CDDI pouvant aller jusqu'à 5 ans (circulaire DGEFP).

Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs sur le territoire de Colmar :

- DDETSP68, CeA, CCAS Colmar, URSIEA, FACE, ARS, France Travail, Convergence France, Espoir Colmar (accompagnement Colmar), Aléos, Adoma, Argile, Le Cap et GP3A (addiction), Le Sentier (démarche pleine nature), Ad'hoc Energie (parcours logement), CIDFF (droits des femmes), Mission Locale (- 25 ans).
- Créée en 1989, Manne Emploi est une association qui après plus de 30 ans d'activités s'est constituée en ensemblier de 4 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) regroupant un Atelier Chantier d'Insertion (MMS), une Association Intermédiaire (Manne Emploi), une Entreprise d'Insertion (MPS) et une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (M Intérim Insertion). Plus de 600 personnes en insertion sont annuellement accompagnées par le personnel permanent de l'ensemblier.

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total CeA action 2025	Montant Etat
Premières heures en chantier	68 Colmar	30 000 €	30 000 €

Part État 2025 : 30 000 €	BUDGET GLOBAL 2025: 30 000 €
Part CeA 2025 : 0 €	

Action	Territoire	Montant total action 2026-2027	Montant Etat
Premières heures en chantier	68 Colmar	60 000 €	60 000 €

Part État 2026 : 60 000 €	BUDGET GLOBAL 2026: 60 000 €
Part CeA 2026 : 0 €	
Part État 2027 : 60 000 €	BUDGET GLOBAL 2027: 60 000 €
Part CeA 2027 : 0 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures
- Nombre de sorties du dispositif Convergences – Premières Heures
- Nombre de BRSA dans le dispositif Convergences – Premières Heures

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures
- Nombre de sorties du dispositif Convergences – Premières Heures
- Nombre de BRSA dans le dispositif Convergences – Premières Heures

Indicateurs		Résultat au 31.12.2024	Résultat au 31.12.2025	Résultat au 31.12.2026	Résultat au 31.12.2027
		T-1	T1	T2	T3
Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures		28			
Nombre de sorties du dispositif Convergence – Premières Heures		19			
Dont formation	CDI	1			
	CDD	2			
	CDDI (SIAE)	4			
	Entrées	2			
Nombres de BrSa dans le dispositif Convergences – Premières Heures		19			

Fiche 10 : Action d'appui aux travailleurs indépendant (TI)

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Près d'un Français sur quatre (24%) et plus de la moitié (52%) des 18-24 ans ont envie de créer une entreprise, selon une enquête publiée par Opinionway. Cette tendance concernant l'*engagement* entrepreneurial est continue et notamment à la hausse chez les femmes, les jeunes et dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

En réponse aux mutations du marché de l'emploi et aux aspirations de nombreux demandeurs d'emploi (12% d'entre eux selon les profils de compétences) 1 051 500 nouvelles entreprises ont été créés en 2023 selon l'INSEE (dont 63 % sous forme d'entrepreneurs individuels au régime de la micro-entreprise).

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne les bénéficiaires soumis à droit et devoirs ayant une activité de travailleurs indépendants ou micro-entrepreneurs (artisans, commerçants, emplois indépendants, professions libérales, artistes), dont la société est déjà immatriculée. Ce sont 830 places d'accompagnement qui sont financées dans ce cadre, pour un besoin potentiel de 3 900 travailleurs indépendants déclarés, soit près de 10 % des foyers allocataires alsaciens.

Certains bénéficiaires ont déjà ce statut lors de leur entrée dans le dispositif ou souhaitent créer leur activité pour un retour dans l'emploi. Les entrepreneurs en devenir, peinent parfois à identifier les réponses adaptées à leurs besoins, tant quand il s'agit d'être accompagné dans la structuration de leur projet ou le développement de leur activité, que dans la valorisation des compétences acquises pour ceux qui ne concrétisent pas.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Vecteur et Cité Lab proposent une action d'appui aux travailleurs indépendants pour les bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » afin de leur permettre :

- De qualifier précisément la situation du bénéficiaire et de son projet (motivations, cohérence personne/projet, valeurs, compétences, contraintes, expériences...) ;
- D'amener le bénéficiaire à mesurer les implications et les engagements (financiers, personnels...) d'une activité indépendante;
- D'analyser :
 - La faisabilité du projet à court et moyen terme et les actions à mettre en œuvre
 - Les points d'appui et les zones de fragilité du projet
 - L'opportunité quant à la poursuite et au développement de son activité à temps plein ou à temps partiel
- De capitaliser sur les compétences et expériences acquises, afin de permettre leur transférabilité vers un autre projet professionnel

Ces actions seront mises en œuvre sur le territoire 68, plus précisément sur le bassin mulhousien qui concentre plusieurs facteurs de pauvreté et de difficultés confirmés par le diagnostic réalisé en amont du Pacte des Solidarités (septembre 2023) et le profil de territoire de l'Agence de l'urbanisme de

Mulhouse (2022) et Altkirch, territoire rural, où les difficultés liées à la mobilité rendent les démarches d'insertion plus difficiles.

Description de l'action :

Vecteur propose un service de diagnostic en création d'entreprise pour accompagner les bénéficiaires du RSA, qui ont déjà un projet de création, de développement d'une activité professionnelle non salariée, à hauteur de 20 diagnostics par an pour un coût unitaire de 580 € afin de :

- Réaliser un diagnostic individuel via un à trois rendez-vous sur deux mois en fonction des besoins et de l'avancement du projet.
- Faire une étude de faisabilité du projet, de la législation en vigueur pour sa réalisation, de la capacité financière, de l'impact sur la situation familiale, le cas échéant de la forme juridique à privilégier.
- Orienter le BRSA vers les partenaires pour trouver des ressources et étoffer l'étude de faisabilité (ex. prestations de France Travail, Cités Lab) et d'analyser les retours de ces derniers.
- Informer le BRSA des dispositifs existants (ex. Créa de la Région Grand Est) qui peuvent être mobilisés.
- Transmettre au référent, à l'issue du diagnostic, les résultats et des préconisations pour objectiver une orientation soit vers un référent spécialisé dans l'accompagnement des travailleurs indépendants (délais de mise en œuvre pour arriver à une immatriculation) soit vers un référent pour l'accompagner dans la recherche d'un emploi salarié.

Cité Lab réalise un accompagnement collectif pour 10 BRSA par session, à raison de deux sessions annuelles (coût unitaire de 7 500 €) et s'adressera prioritairement aux BRSA en QPV sur la base d'ateliers thématiques, d'échanges de pratiques, de réseautage et de rencontres d'experts pour les BRSA en amont ou en aval de l'immatriculation de l'entreprise. Les référents seront informés sur les participations à ces ateliers.

Date prévisionnelle de mise en place de l'action : 01^{er} octobre 2025.

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action 2025	Montant Etat 2025
Diagnostics individuels (20/an)	68	2 900 €	2 900€
Action collective (20 BRSA)	68	15 000 €	15 000 €

Part État 2025 : 17 900 €	Budget 2025 : 17 900 €
Part CeA 2025 : 0 €	

Action	Territoire	Montant total action 2026 -2027	Montant Etat 2025
Diagnostics individuels (20/an)	68	11 600 €	11 600€
Action collective (20 BRSA)	68	15 000 €	15 000 €

Part Etat 2026 : 26 600 €	BUDGET GLOBAL 2026: 26 600 €
Part CeA 2026 : 0 €	
Part Etat 2027 : 26 600 €	BUDGET GLOBAL 2027: 26 600 €
Part CeA 2027 : 0 €	

Calendrier prévisionnel :

01^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Indicateurs	Résultat au 31.12.2025	Résultat au 31.12.2026	Résultat au 31.12.2027
	T0	T2	T4
Nombre de diagnostics Vecteur			
Nombre de personnes ayant assisté aux ateliers collectifs Cité Lab			
Nombre d'abandons en cours de la session collective Cité Lab			
Nombre d'immatriculations			
Nombre d'orientation vers un accompagnement pour rechercher une activité salariée Vecteur			

Fiche 11 : Parcours vers l'emploi

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement– Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

Depuis 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour trouver les solutions de retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette politique active a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de plus de 6 700 foyers allocataires (46 160 en décembre en 2020 contre 39 442 en décembre 2023).

La mise en œuvre du SPIE a permis à la Collectivité de travailler de concert avec différents partenaires de l'insertion, l'emploi, la formation et ainsi d'objectiver les besoins non couverts, lesquels amélioreraient la situation de bénéficiaires du RSA et agiraient sur leur parcours pour aller vers l'activité ou l'emploi.

Le territoire rural du Val d'Argent est marqué par différents freins : manque d'infrastructures/d'offre d'accompagnement ou problèmes de mobilité d'une part ; d'autre part les professionnels ont identifiés de nouvelles spécificités du public tels que les problèmes de santé, notamment une part croissante ayant une reconnaissance de travailleur handicapé. Dans leur accompagnement, les référents de l'insertion sont en difficulté pour dynamiser ces parcours, alors que les personnes sont volontaires, mais dont la situation s'enkyste. Différentes étapes permettraient à ces parcours, de leur donner un élan, relancer une dynamique et repartir sur de meilleures bases, voire orienter vers un référent plus adapté. Ces étapes peuvent se réaliser sur une courte durée, mais dans une proximité géographique compte tenu des difficultés de mobilité que connaît le public BRSA du territoire.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Le parcours vers l'emploi « estime de soi et insertion professionnelle » est une action de levée des freins qui s'adresse aux bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » les plus éloignés de l'emploi, mise en œuvre sur le territoire de Sainte- Marie-aux-Mines. L'action est ouverte à un public adulte entre 18 et 60 ans, bénéficiaire des minimas sociaux. L'enjeu est de remobiliser ces personnes éloignées de l'emploi en raison de problématiques de santé et/ou de handicap, souvent isolées, dans des parcours longs d'inactivité.

Le contenu de chaque session est travaillé à partir des besoins identifiés avec les acteurs sociaux du territoire, avec l'objectif de fournir les leviers nécessaires selon les besoins identifiés (santé, logement, budget, garde d'enfants) pour lever les freins.

Description de l'action :

Le parcours vers l'emploi « estime de soi et insertion professionnelle » est une action collective réalisée en groupe de moins 10 personnes majoritairement dans le dispositif du RSA (pouvant accueillir aussi des bénéficiaires de l'ASS, de l'AAH), orientées par les travailleurs sociaux. Sur une période courte de maximum 3 mois avec des temps de rencontres réguliers mais non intensifs, les participants seront amenés vers la mise en place de stratégies ou recherche de solutions face aux freins, la mise en situation d'entretien d'embauche, l'apprentissage de soins de mise en valeur. Ils bénéficieront également d'informations concernant les lieux ressources pour le domaine professionnel et l'extraprofessionnel, de nature à favoriser leur inscription dans des activités proposées de type socioculturelles, voire à un engagement dans une action de bénévolat.

Les modalités sont les suivantes :

- Une information collective
- 8 entretiens individuels en amont, afin de mieux identifier les besoins,
- Constitution de sous-groupes si nécessaire et évaluer la pertinence d'un tronc commun
- 4 séances collectives à raison d'une séance par semaine, d'une durée de 2h30 chacune, avec en parallèle l'intervention de professionnels spécialisés (ergothérapeute, psychologue, art ou music thérapeute, sport adapté...)

Enfin, la visite d'entreprises pourra leur permettre d'aller vers un emploi même de courte durée.

Un bilan tripartite du parcours individuel sera fait avec le référent pour faire le lien avec la suite de l'accompagnement.

Date prévisionnelle de mise en place de l'action : 01^{er} octobre 2025

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action	Montant Etat
Parcours vers l'emploi	68	7 776 €	7 776 €

Part Etat 2025 : 7 776 €	BUDGET GLOBAL 2025 : 7 776 €
Part CeA 2025 : 0 €	
Part Etat 2026 : 7 776 €	BUDGET GLOBAL 2026: 7 776 €
Part CeA 2026 : 0 €	
Part Etat 2027 : 7 776 €	BUDGET GLOBAL 2027: 7 776 €
Part CeA 2027 : 0 €	

Calendrier prévisionnel :

01^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Indicateurs	Résultat au 31.12.2025 T0	Résultat au 31.12.2026 T2	Résultat au 31.12.2027 T4
Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 10 %			

Fiche 12 : Renforcement de l'offre Français Langue Etrangère dans le Haut-Rhin

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

La non-maîtrise du français constitue une difficulté supplémentaire dans un parcours d'insertion professionnelle qui creuse l'inégalité des chances. C'est pourquoi l'apprentissage du français s'inscrit dans une logique d'accès à l'emploi durable et s'entend comme une véritable dynamique d'insertion. L'objectif est de permettre aux personnes d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française, pour pouvoir s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.

Dans Haut-Rhin certains dispositifs existent mais ont besoin d'être renforcés et l'offre doit être enrichie pour permettre au maximum de BRSA de progresser dans leur maîtrise du français et construire un projet professionnel.

Le CIDFF du Haut Rhin est porteur de la plateforme linguistique et savoirs de base départementale multisites depuis près de 15 ans. Ce dispositif unique en Alsace, et même en Grand Est permet d'accueillir tout au long de l'année des personnes en difficulté avec la langue française ou les savoirs de base. Des conseillères linguistiques évaluent leur niveau, leur situation administrative, leur demande d'apprentissage et les oriente vers un dispositif de cours adapté en fonction des places disponibles et des critères d'accès aux différents cours.

Ce travail nécessite une connaissance approfondie des différents dispositifs existant sur le territoire et un travail en partenariat étroit avec les structures porteuses de projets linguistiques (Centres socioculturels, associations, structures d'accueil des demandeurs d'asile...).

Contact-Plus est une plateforme d'accompagnement des bénéficiaires du RSA depuis 1989, pour le compte de la Collectivité Européenne d'Alsace. Elle émerge aux actions d'accompagnement socioprofessionnel, professionnel, Coaching Emploi, Appui à l'entrepreneuriat Individuel, redynamisation passerelle, ambassadeur du bénévolat/engagement citoyen et Relais entreprises. Elle emploie des conseillers en insertion qualifiés, dont les deux principaux objectifs sont la résolution des freins à l'emploi et l'insertion professionnelle par tous moyens adaptés à la situation de la personne. Les accompagnements alternent presque systématiquement entretiens individuels et ateliers collectifs. L'équipe de professionnels a la volonté de créer constamment de nouveaux outils adaptés à l'évolution de la typologie des publics et du contexte économique local, pour améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires du RSA.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

- CIDFF – Plateforme linguistique

Depuis quelques années il apparaît indispensable aux partenaires comme aux politiques de cultiver au sein du réseau des acteurs qui œuvrent autour du français langue étrangère dans le Haut-Rhin une culture et des connaissances communes afin de permettre une meilleure fluidité des parcours des personnes en apprentissage de la langue française et une optimisation des dispositifs existants face à une demande du public sans cesse croissante, à une recherche d'optimisation des dépenses publiques et à des attentes accrues en matière de parcours d'intégration et notamment d'acquisition de la langue française.

- Contact Plus – Formation FLE

La structure accompagne des publics présentant des difficultés variées plus ou moins importantes : des demandeurs d'emploi, des demandeurs d'emploi longue durée, des personnes sous-main de justice, des bénéficiaires des minimas sociaux, des parents isolés, des seniors, des personnes reconnues travailleurs handicapés, des personnes ayant des problèmes de santé, des jeunes, des personnes issues de l'immigration que ce soit sur des territoires urbains ou ruraux. L'objectif premier de Contact-Plus est l'émergence d'un projet de vie réaliste et réalisable, tant sur l'aspect social que professionnel, dont un retour rapide à l'emploi classique ou via les SIAE. La maîtrise du français est indispensable à la construction d'un projet professionnel. L'objectif de l'action est de permettre aux BRSA une insertion sociale et professionnelle en levant la barrière linguistique autant que possible.

Description de l'action :

- CIDFF – Plateforme linguistique

Axe 1 : Accompagner les professionnels en charge du repérage des publics

De nombreux professionnels sont confrontés à un public présentant des freins linguistiques mais sont souvent en méconnaissance du parcours linguistique et en difficulté pour mettre en corrélation les freins repérés et les dispositifs existants.

Fort de son expertise en la matière, le CIDFF du Haut Rhin propose de mettre en place des webinaires (format 45 min en journée) afin d'initier l'ensemble des professionnels à la sémantique et au déroulé du parcours linguistique.

Exemple de thématiques :

Connaître les profils de public ; Qu'est-ce que le CIR ; Spécificités du public dit « Alpha », Connaître les niveaux de langues exigés en contexte professionnel / en formation qualifiante ; Repérer un besoin linguistique en entretien, Qu'est-ce que l'OFII et quelle offre de formation linguistique propose-t-il (sensibilisation aux nouvelles formes de cours en distanciel) ?

A travers un format cours et accessible, l'ensemble des professionnels de l'insertion mais aussi du champ social (réfèrent RSA notamment) pourront ainsi avoir accès à des clés de compréhension, d'entretien et d'orientation.

Un espace numérique d'outils sera également mis en ligne (potentiellement format Padlet) afin de permettre aux professionnels de disposer d'information et de coordonnées à jour.

Format imaginé : environ 5 webinaires fin 2025 pour lancer le dispositif et le faire connaître puis recherche de régularité (1 webinaire toutes les 2-3 semaines environ par exemple).

Axe 2 : Coordonner et fédérer le réseau des opérateurs en charge d'actions linguistiques

Organisation de réunions de coordination et d'échanges à destination des formateurs à Mulhouse et St Louis. Le réseau colmarien étant très restreint, les porteurs seront invités à venir aux réunions mulhousiennes.

Calendrier (10 réunions sur 2025-2026– 5 à Mulhouse, 5 à St Louis, puis 15 réunions entre mi-2026 et fin 2027) :

Pour 2025-2026

- Réunions en octobre, décembre et février en vue de travailler les contenus des actions de cours, de mutualiser des outils, de faire découvrir des nouvelles pédagogies, de partager sur les modalités de cours et les orientations.
La plateforme linguistique assure une veille pédagogique et sera force de proposition sur certains outils ; d'autres seront apportés par des partenaires invités
- Réunions en avril et juin : travail sur les trajectoires des publics en vue de préparer la fin des cours en juin et la rentrée de septembre, en fluidifiant les parcours des usagers. Les porteurs de cours, en connaissance des niveaux et demandes de leur public, pourront travailler à leur orientation vers les autres dispositifs du territoire, notamment ceux à vocation professionnelle. La plateforme linguistique apportera un appui technique à l'évaluation (outils travaillés avec le CEFIL en 2024) et veillera à l'interconnaissance des acteurs (notamment ceux du réseau pour l'emploi).

Axe 3 : Augmenter les capacités d'accueil de la plateforme linguistique

Augmentation du nombre d'entretiens de positionnement proposés par la plateforme linguistique avec **possibilité de réserver certains créneaux aux bénéficiaires du RSA** orientés par un professionnel. Un logiciel de prise de rendez-vous en ligne est déjà en place et pourrait permettre ce fléchage.

La mise en place de ces rendez-vous est complémentaire avec l'axe 1 qui vise à promouvoir les dispositifs d'orientation et à faire connaître le parcours linguistique aux professionnels accompagnant les BRSA. Dans l'hypothèse où l'axe 1 ne serait pas retenu, il faudra ajouter à l'axe 3 un temps de coordination et promotion du dispositif à destination des professionnels.

- Contact Plus – Formation FLE

Les cours de Français Langue Etrangère (FLE) se dérouleront sur le territoire de Colmar et de Guebwiller par groupe de 10 personnes. Les groupes seront constitués par niveaux après un diagnostic et seront mixtes. Ils s'adressent aux BRSA en recherche d'emploi et en difficulté face à l'intégration au marché du travail, aux résidents des quartiers de la politique de la ville (QPV) de Colmar et aux personnes en parcours OFII qui ont déjà commencé ou dont le début est programmé. L'objectif est d'amener les participants à progresser du niveau A1 vers le niveau A2 en FLE.

1 session comprend 180 heures de cours, soit environ 6 mois (rythme hebdomadaire de 9 heures) en excluant les journées du mercredi et les vacances scolaires pour un maximum de disponibilité des participants. Des entretiens individuels sont programmés tout au long du parcours d'apprentissage pour évaluer la progression des participants (5 au total).

Le programme est construit de façon progressive en 3 phases :

1.Phase de début – Niveau A1.1 : Découverte et premiers pas (environ 60h)

- Finalités
 - Maîtriser et utiliser l'alphabet
 - Reconnaître et utiliser des mots et expressions courantes
 - Comprendre des informations simples (sur soi, sa famille et son environnement)
 - Suivre des indications simples et compléter des formulaires simples (phrases courtes)
 - Se présenter et utiliser des expressions simples de salutation
- Contenu : exercices de compréhension et production écrites et orales, échanges de groupe...

2. Phase de consolidation – Niveau A1.2 : Consolidation des bases (environ 75 h)

- Finalités :

- Comprendre des informations simples concernant soi, sa famille, son environnement immédiat.
 - Comprendre des instructions simples, des messages personnels courts.
 - Répondre à des questions simples sur des sujets familiers.
 - Ecrire un texte court et structuré, remplir des formulaires simples.
- Contenu : exercices, interactions de groupe, jeux de rôle, sortie à visée culturelle ...

3. Phase intermédiaire – Niveau A2 : Expansions pratiques (environ 40h)

➤ Finalités

- Remplir un formulaire, prendre un rendez-vous
 - Lire une offre, exprimer son expérience professionnelle
 - Rédiger un CV simple et une lettre de motivation
- Contenu : Formulaires administratifs (impôts, CAF, CPAM, France travail, pièces identités), outils numériques, interactions de groupe, plateformes de recherche d'emploi, réflexion personnelle, trame de CV et lettre de motivation ...

Date de mise en place de l'action :

CIDFF – Plateforme linguistique

- *Axe 1* : 1^{er} octobre 2025
- *Axe 2* : 1^{er} octobre 2025
- *Axe 3* : 1^{er} janvier 2026

Contact Plus – Formation FLE

- 1^{er} octobre 2025

Durée de l'action :

CIDFF – Plateforme linguistique

- *Axe 1* : 27 mois
- *Axe 2* : 27 mois
- *Axe 3* : 24 mois

Contact Plus – Formation FLE

- Du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2027

Partenaires et co-financeurs

CIDFF – Plateforme linguistique

Sur le territoire de Colmar :

- DDETSP68, pôle Politique de la Ville de la Sous-Préfecture de Mulhouse, CeA, Ville de Mulhouse, Ville de Colmar, Région Grand Est, France travail
- L'ensemble des organismes qui dispensent un accompagnement auprès du public étranger non communautaires
- L'ensemble des organismes qui dispensent du FLE

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action 2025	Montant Etat 2025	Montant total 2026	Montant total 2027
CIDFF – Plateforme linguistique Axe 1 (5 webinaires en 2025 puis 20 webinaires en 2026 et 2027)	Haut-Rhin	3 600 €	3 600 €	11 200 €	11 200 €
Axe 2 (10 réunions entre 2025 et 2026 puis 15 réunions entre 2026 et fin 2027)	Haut-Rhin	2 500 €	2 500 €	6 500 €	6 500 €
Axe 3 (Environ 200 € pour 1 rendez-vous de positionnement soit 40 000 € pour 200 RDV supplémentaires par exemple)	Haut-Rhin	16 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €
Contact Plus-Formation FLE	Haut-Rhin	16 250 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €

Part État 2025 : 38 350 €	BUDGET GLOBAL 2025: 38 350 €
Part CeA 2025 : 0 €	
Part État 2026 : 122 700 €	BUDGET GLOBAL 2026: 122 700 €
Part CeA 2026 : 0 €	
Part État 2027 : 122 700 €	BUDGET GLOBAL 2027: 122 700 €
Part CeA 2027 : 0 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

CIDFF – Plateforme linguistique

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024 T-1	Résultat au 31.12.2025 T1	Résultat au 31.12.2026 T2	Résultat au 31.12.2027 T3
Axe 1 : Nombre d'organismes représentés aux webinaires	so			
Axe 2 : Nombre d'organismes représentés aux réunions	so			
Axe 3 : Nombre de rendez-vous supplémentaires organisés avec le financement de la présente contractualisation Délai entre la sollicitation de rendez-vous et la tenue de celui-ci				

Contact Plus – Formation FLE

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024 T-1	Résultat au 31.12.2025 T1	Résultat au 31.12.2026 T2	Résultat au 31.12.2027 T3
Nombre de bénéficiaires ayant validé le niveau A2 à l'issue de la formation				
Nombre de bénéficiaires entrés en emploi 6 mois après la fin de la formation				
Nombre d'abandons de la formation				

Fiche 13 : Intensification de l'accompagnement

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

Depuis 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour trouver les solutions de retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette politique active a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du revenu de Solidarité active (RSA) de plus de 6 700 foyers allocataires (46 160 en décembre en 2020 contre 39 442 en décembre 2023).

La mise en œuvre du SPIE a permis à la Collectivité d'engager des actions d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité.

Les accompagnements des opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité via son appel à projets ont démontré leur impact positif, en participant au retour à l'emploi et à l'activité de près de 7 400 BRSA en 2025.

La CeA finance ces accompagnements à hauteur de 12,1M d'€

La contractualisation insertion-emploi (CIE) 2025-2027 constitue l'opportunité d'aller un cran plus loin en intensifiant l'accompagnement via l'évolution de postes déjà existants afin de les mettre en conformité avec les exigences nationales en matière d'accompagnement intensif.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Enjeux

- Renforcer le rythme et la qualité de l'accompagnement pour accélérer les sorties vers l'emploi et l'activité.
- Fiabiliser la programmation hebdomadaire d'activités et le suivi rapproché, avec des points de contact réguliers et un portefeuille réduit par référent.

Objectifs opérationnels

- Réduire les tailles de portefeuilles des référents dédiés à l'intensif et organiser à minima deux entretiens mensuels par personne accompagnée.
- Programmer en cible 15 heures hebdomadaires d'activités par bénéficiaire, combinant temps accompagnés et temps en autonomie, avec traçabilité dans l'outil de suivi.
- Déployer une offre modulée selon trois dominantes d'accompagnement: emploi, socio-professionnelle, sociale.
- Sécuriser les transitions de parcours

Description de l'action :

Par l'évolution de postes déjà en place, la CeA déploie un accompagnement intensif aligné au référentiel national, avec portefeuilles réduits et programmation hebdomadaire, pour accélérer l'accès et le maintien dans l'emploi.

Principes d'intensification

- Portefeuille réduit par référent (cible 50 à 70 personnes) et suivi régulier avec deux contacts mensuels minimum.

- Programmation hebdomadaire en cible de 15 heures d'activités par bénéficiaire, ajustée au diagnostic et au contrat d'engagement.
- Durée limitée de l'accompagnement intensif et réévaluée à des jalons de 3, 6 et/ou 12 mois modulé en fonction de la typologie d'accompagnement; renouvellement une fois possible selon progression.
- Combinaison de modalités individuelles et collectives (ateliers de remobilisation, PMSMP, visites d'entreprises, parrainage, pair-aidance, formations aux savoirs de base, etc.).
- Possibilité d'aménagements individuels de la quotité horaire lorsque la situation le justifie, décidés dans le cadre du diagnostic et du contrat d'engagement.

Publics cibles

- Bénéficiaires du RSA relevant des trois dominantes (emploi, socio-professionnelle, sociale), identifiés au diagnostic comme pouvant bénéficier d'un accompagnement intensif à un instant T du parcours.
- Publics prioritaires pouvant être ciblés localement selon diagnostic territorial: jeunes sans référent, seniors en chômage de longue durée, familles monoparentales, ...

Périmètre et modalités

- Évolution des postes déjà existants vers un format « intensif » conforme aux repères nationaux.
- Mise en œuvre par les organismes référents délégataires de la CeA selon conventions et cahiers des charges.
- Articulation avec l'offre structurante du territoire: IAE, contrats aidés, formations, PMSMP, réseaux d'entreprises, etc.

Dimensionnement

- Taille de portefeuille visée: 50 à 70 personnes par référent.
- Nombre d'ETP concerné: 20,5
- Ventilation territoriale et par typologie d'accompagnement en fonction du besoin

Organisation, SI et conditions de déploiement

- **Gouvernance et coordination:** conventions avec les opérateurs via l'AAP de la CeA; articulation avec la feuille de route emploi-insertion.
- **Outils:** traçabilité de la quotité horaire visée et des actions réalisées sous réserve d'un outil SI permettant la mesure d'activité (évolution des SI CeA mise en œuvre par des éditeurs tiers : ArchMC2 et Néolink)
- **Professionnalisation:** formation continue des référents à l'intensif (stratégies d'accompagnement, interconnaissance des offres, académie France Travail).
- **Lieux d'intervention:** déploiement au plus près des publics.

Date de mise en place de l'action : 01 janvier 2026 au 31 décembre 2027

Durée de l'action : 2 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Volet	Action	Territoire	Montant total action	Montant CeA valorisation	Montant Etat

2	Intensification de l'accompagnement	Alsace	2 640 262 €	1 337 550 €	1 302 712 €
---	-------------------------------------	--------	-------------	-------------	-------------

Part État 2026 : 1 302 712 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 2 640 262 €
Part CeA 2026 : 1 337 550 €	
Part État 2027 : 1 302 712 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 2 640 262 €
Part CeA 2027 : 1 337 550 €	

Calendrier prévisionnel :

1er janvier 2026 au 31 décembre 2027

Indicateurs de résultat

- Accès à l'emploi (y compris emplois de transition et de droit commun) et présence en emploi.
- Non-versement du RSA à l'issue du parcours (via le tableau de bord RPE).

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Part des bénéficiaires du RSA en accompagnement intensif.
- Durée moyenne des parcours intensifs par typologie d'accompagnement.
- Quotité horaire hebdomadaire programmée et réalisée (sous réserve de l'évolution des systèmes d'information permettant la mesure des heures d'activité).
- Récurrence des rendez-vous individuels.

Cibles

- Une évolution de 20,5ETP en correspondance avec la part CeA
- Cela représente une fourchette de 1 025 à 1 435 places d'accompagnements intensifs correspondant à des portefeuilles de référents compris entre 50 et 70.
- Ces places d'accompagnements intensif seront ventilées dans les trois dominantes en fonction du besoin.
- Le nombre de places comprises dans cette fourchette correspondra aux place permettant d'atteindre la cible attendue à la totalité des accompagnements intensif de la contractualisation.

Cadre réglementaire et conformité

- Contractualisation insertion emploi (CIE) 2025-2027
- Arrêté du 6 août 2025 portant approbation de la délibération du Comité national pour l'emploi relative au référentiel de l'accompagnement intensif.
- Référentiel relatif à l'intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (Comité national pour l'emploi).

Fiche 14 : Déploiement de l'outil DORA

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), la nécessité de disposer d'un référencement clair et structuré de l'offre locale d'accompagnement avait déjà été mise en évidence.

Les acteurs du SPIE avaient engagé des travaux préliminaires en ce sens, visant à recenser et cartographier les structures d'insertion présentes sur le territoire, en particulier celles relevant de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). Ce besoin répond à un enjeu majeur pour les pouvoirs publics et les partenaires de l'insertion en Alsace :

- Disposer d'un annuaire partagé, actualisé et accessible, référençant l'ensemble des solutions locales d'accompagnement social, professionnel et socio-professionnel.
- Une telle visibilité constitue en effet un levier essentiel pour améliorer l'orientation des publics, renforcer la complémentarité entre les acteurs, et fluidifier les parcours d'insertion à l'échelle du territoire.

DORA est un service numérique intégré à la Plateforme de l'Inclusion, une infrastructure nationale qui regroupe plusieurs outils favorisant la coopération entre les professionnels de l'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle.

Cette plateforme est soutenue par plusieurs partenaires institutionnels :

- le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités,
- la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté,
- la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP),
- et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

L'ensemble du dispositif a été conçu à la suite d'une étude conduite par la DGEFP auprès des professionnels de l'inclusion. Cette enquête a mis en évidence plusieurs besoins majeurs :

- simplifier la recherche de solutions pour lever les freins périphériques à l'emploi,
- améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre d'insertion sur les territoires,
- et garantir un accès constant à des informations actualisées et fiables concernant les structures et dispositifs existants.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Le déploiement de DORA constitue un enjeu stratégique. En favorisant la visibilité des ressources locales et la fluidité des parcours d'insertion, l'outil contribue à une meilleure coordination entre acteurs et à une plus grande efficacité des accompagnements. Ce travail s'appuie sur la mobilisation des référents territoriaux qui garantissent la qualité du référencement, la mise à jour des informations, ainsi que la promotion de l'outil auprès des structures partenaires. En Alsace, la CeA et France Travail assurent le pilotage du déploiement et l'animation du réseau d'utilisateurs.

À terme, l'objectif est de faire de DORA un réflexe professionnel pour tout accompagnant du champ social et de l'emploi, en consolidant une culture commune de l'inclusion et de l'orientation.

Les enquêtes menées auprès des professionnels de l'accompagnement social et professionnel font apparaître plusieurs difficultés récurrentes dans la recherche et la mobilisation des solutions adaptées aux besoins des bénéficiaires :

- En moyenne, 45 minutes sont consacrées à la recherche de solutions d'accompagnement pour chaque situation, faute d'un outil centralisé.

- 66 % des accompagnateurs déclarent ne pas parvenir à lever certains freins périphériques, principalement en raison d'un manque de visibilité ou de partenaires identifiés sur leur territoire.
- Enfin, la moitié du temps d'entretien (environ 50 %) est consacrée aux aspects administratifs de l'orientation, au détriment du temps dédié à l'écoute et à la construction du projet d'insertion.

Ces constats soulignent la complexité et la lourdeur des démarches d'orientation, ainsi que la nécessité de simplifier et de mutualiser l'accès à l'offre de services. Les échanges conduits dans le cadre du SPIE confirment ces constats. Il en ressort que : « Si l'offre d'accompagnement sur les territoires est plutôt satisfaisante, elle manque souvent de lisibilité et de visibilité pour les professionnels de l'accompagnement, comme pour les personnes accompagnées, les entreprises et les institutions. »

Les structures référencées dans les dispositifs d'insertion rencontrent elles aussi des difficultés :

- En moyenne, 30 minutes par jour sont consacrées au traitement des demandes d'orientation, souvent manuelles ou incomplètes.
- 40 % des structures interrogées indiquent qu'il est difficile d'obtenir l'ensemble des justificatifs nécessaires pour instruire une demande.
- Une structure sur deux (50 %) déclare recevoir régulièrement des orientations inadaptées au profil ou aux besoins des bénéficiaires.

Ces éléments mettent en évidence un besoin de coordination accrue et de partage d'informations entre les acteurs de l'inclusion, afin d'assurer une orientation plus pertinente, plus rapide et plus efficace.

DORA fait partie d'un écosystème numérique plus large, la Plateforme de l'Inclusion, qui regroupe plusieurs services complémentaires :

- Communauté de l'Inclusion : espace collaboratif d'entraide et de partage entre professionnels ;
- Data Inclusion : référentiel commun et partagé des données d'offre de service à l'échelle des territoires ;
- Pilotage de l'Inclusion : interface de consultation d'indicateurs, de tableaux de bord et d'éléments d'analyse au service du pilotage des politiques d'inclusion.

DORA répond à une double ambition :

1. Mettre en visibilité l'offre de services de France Travail et de ses partenaires à l'échelle nationale et territoriale ;
2. Outiller les professionnels pour qu'ils puissent orienter de manière plus pertinente et plus rapide les personnes qu'ils accompagnent.

Il est important de préciser que DORA n'est pas destinée directement aux bénéficiaires mais aux professionnels accompagnant des publics en parcours d'insertion sociale, socio-professionnelle ou professionnelle.

La cartographie DORA recense l'ensemble des services d'insertion et d'accompagnement disponibles sur un territoire. Ces offres sont classées selon 19 thématiques, correspondant aux principaux freins périphériques rencontrés par les personnes accompagnées.

Parmi ces thématiques figurent notamment :

- Accès aux droits et à la citoyenneté : accompagnement administratif, juridique, démarches d'asile, naturalisation, participation citoyenne, etc.
- Difficultés financières : aide alimentaire, microcrédit, accompagnement budgétaire, prévention du surendettement.
- Choisir un métier / Préparer sa candidature / Trouver un emploi : appui à la recherche d'emploi, simulation d'entretien, mise en relation avec les employeurs, identification des compétences.

- Santé : accompagnement social ou socio-professionnel en lien avec la santé (prévention, accès aux soins, bien-être psychologique), à l'exclusion de tout acte médical.

Cette organisation thématique permet une recherche intuitive et ciblée, facilitant l'orientation vers les dispositifs adaptés aux besoins de chaque personne accompagnée.

Description de l'action :

Afin d'accompagner le déploiement de la plateforme et d'en renforcer la visibilité sur le territoire, plusieurs axes d'action ont été définis :

- La communication
- Le suivi
- La formation

Dans le cadre du volet communication, différents canaux ont été mobilisés : webinaires, newsletter et supports visuels. Ces outils visent à sensibiliser deux publics cibles :

- les structures non encore référencées sur DORA et qui ne connaissent pas la plateforme ;
- celles qui n'ont pas encore renseigné ou actualisé leur offre de services.

L'accompagnement personnalisé des structures demeure une priorité, car nombre d'entre elles rencontrent des difficultés à s'inscrire ou à se référencer de manière autonome.

Pour répondre à ce besoin, des temps d'échanges individuels de 15 à 30 minutes sont proposés.

Date de mise en place de l'action : action existante en 2024 et qui se poursuit pour les années à venir

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant CeA	Montant Etat
Déploiement DORA	Alsace	37 000 €	0 €	37 000 €

Part État : 37 000 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 37 000 €
Part CeA : 0 €	

Part État 2026 : 18 500 €	BUDGET GLOBAL 2026 : 37 000 €
Part CeA 2026 : 18 500 €	
Part État 2027 : 18 500 €	BUDGET GLOBAL 2027 : 37 000 €
Part CeA 2027 : 18 500 €	

